L'hebdomadaire des Socialistes

Vendredi

N°41 - Vendredi 8 décembre 1989 - ISSN 0995-0583 - Prix 5F

SOMMAIRE

2 *Rennes : le citoyen*

3 *Pierre Mauroy*

4 *Après Dreux*

5 *Michel Rocard : l'intégration*

6 *Le travail précaire*

7 *Politique de l'énergie*

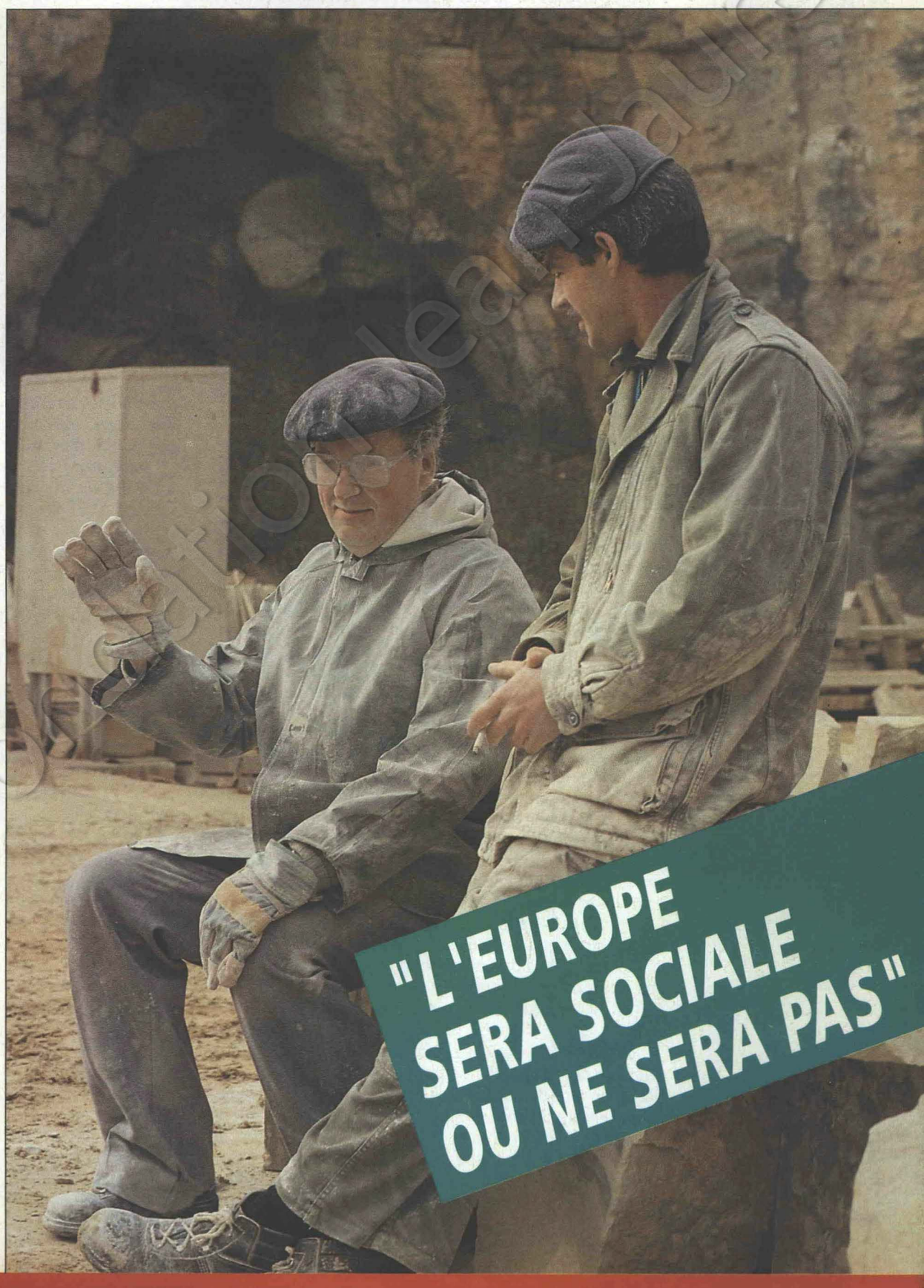
8 *La grande pauvreté*

10 *Malte, et après...*

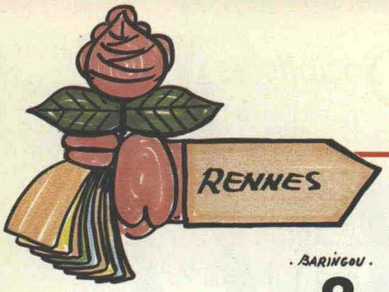
11 *San Salvador*

12 *Au Panthéon*

14 *Claude Estier*



"L'EUROPE SERA SOCIALE OU NE SERA PAS"



Radioscopie des contributions
8- Justice, pouvoirs et droits du citoyen

"La Pensée, le mouvement et la vertu"

Fondé par Jean Le Garrec, André Bellon et Alain Houlou, le cercle "La Pensée, le mouvement et la vertu" tiendra sa réunion constitutive, le lundi 11 décembre, de 19 h à 21 h, à l'Assemblée nationale, salle Colbert.

Inscriptions à PMV
10, rue Rosa-Bonheur,
75015 Paris
ou par tél : 40 63 68 43

Poursuivant notre panorama thématique des contributions, nous abordons cette semaine les questions de droit. La France est un Etat de droit. Mais les insuffisances de son système judiciaire ont été souvent soulignées.

Comment améliorer le fonctionnement de la justice pour qu'elle soit plus équitable et plus efficace ? Le respect des droits de l'homme est-il assuré dans tous les domaines ? Nos institutions garantissent-elles suffisamment l'équilibre entre les différents pouvoirs ?

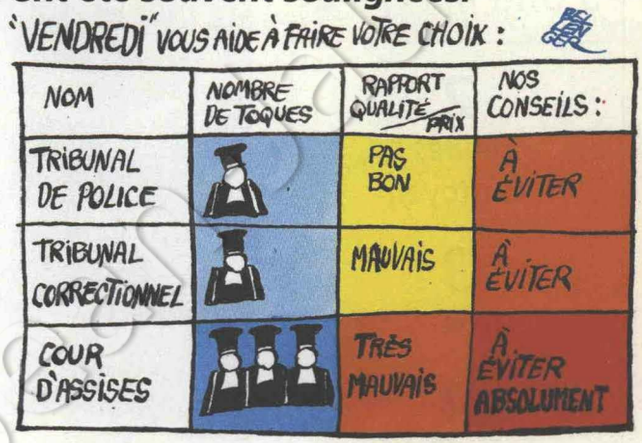
Justice - état des lieux

Lenteurs, hermétisme, difficulté d'accès, inégalité devant l'institution -selon que vous serez puissant ou misérable...- les critiques traditionnelles faites à la justice sont toujours de mise : "La justice de notre pays est lourdement discréditée, incapable de traiter les litiges quotidiens, ses références culturelles sont archaïques sur bien des sujets de société...", déplore Marie-Noëlle Lienemann. Gérard Dupeyrat (contribution Mélenchon-Dray) résume ainsi la situation : "Un mineur incarcéré, violé, dans une prison surpeuplée, voilà le symbole d'une justice qui va mal."

Certains, cependant, soulignent avec Michel Dreyfus-Schmidt (contribution Fabius) : "Le budget de la justice représente aujourd'hui 1,38% du budget de l'Etat alors qu'en 1979 il était inférieur à 1%. C'est encore insuffisant. Après les priorités accordées à l'Education nationale et à la recherche, c'est au tour de la justice de bénéficier d'un effort particulier."

Chacun avance ses propres priorités : "des moyens et des emplois", réclame Gérard Lindeperg (contribution Rocard), qui souligne également l'inadaptation, "l'insalubrité et la promiscuité intolérable qui règnent dans les prisons. Les conditions d'incarcération portent atteinte à la dignité et à la sécurité des détenus. A l'évidence, le parc des prisons est à restaurer d'urgence." Même point de vue pour Guy Allouche (contribution Jospin-Delebarre) : "Il faudra en arriver à l'individualisation du logement en prison car la cohabitation carcérale pose un problème bien délicat. On peut aussi se demander s'il y a lieu d'écrouer celui qui est inculpé avant qu'il ne soit jugé. La prison préventive explique largement la surpopulation actuelle." Haro sur la longueur de l'instruction pour Marc Paillet (contribution Stirn) : "La pénurie de magistrats entraîne des détentions préventives qui sont un des scandales matériel et moral majeurs de notre société." Pour François Colcombet (contribution Mermaz) : "Il faut d'abord motiver les magistrats et développer la formation permanente et que le ministère anime davantage ses propres services." "Amorcer une réflexion sur la formation et la base sociologique de la magistrature, qui en fait un corps fermé, et séparé du citoyen", ajoute Michel Suchod ("Socialisme et République").

En accusation, aussi, le caractère inégalitaire de la justice : "Nombre de malversations économiques sont envisagées avec beaucoup plus de mensuétude que des petits délits, l'argent jouant encore un rôle considérable dans l'exercice judiciaire aujourd'hui", observe Marc Paillet. "Allez donc passer une journée en correctionnelle, lance Gérard Dupeyrat. C'est la meilleure illustration possible des différences de traitement entre les jeunes paumés, assistés d'un avocat commis d'office,



et les adolescents bien nés." François Colcombet dénonce, lui, l'insuffisance de l'aide judiciaire : "Il faut augmenter les possibilités et les moyens de la défense."

Les peines de substitution font l'unanimité "à condition qu'elles soient sérieusement suivies, observe Gérard Lindeperg. S'il y avait trop d'échecs, cela pourrait mettre en cause le système et tout le monde y perdrait." Très favorable, aussi, Gérard Dupeyrat réclame des contrats incitatifs pour les collectivités locales : "Maintenir des gens en prison coûte cher. Pourquoi ne pas faire profiter de l'économie ainsi réalisée les communes qui assument la surveillance ?"

Droits de l'homme

Si le fonctionnement de la justice est imparfait, rares sont les atteintes aux droits de l'homme. Mais, dans ce domaine, rien n'est jamais définitivement gagné : "Les droits de l'homme reposent sur la vigilance des citoyens. Dès qu'ils cessent de l'exercer, tous les bas instincts peuvent se donner libre cours", avertit Gérard Lindeperg. Même inquiétude pour Michel Dreyfus-Schmidt : "Les droits de l'homme doivent rester un combat constant."

"Mais, observe Philippe Bassinet (Poperen), il ne faut pas se contenter simplement de la défense de nos acquis. Allons plus loin, notamment en ce qui concerne le droit au logement, au travail, à la culture. Le RMI, dans la mesure où il garantit une dignité aux individus, a une dimension de défense des droits de l'homme." "La déclaration de 1789 est appliquée, mais il ne faut pas oublier que les droits sociaux n'ont vraiment été pris en compte que dans la Constitution de 1946. Ces droits ne sont pas respectés, surtout le droit au travail", estime Michel Suchod ("Socialisme et République").

Parmi les droits les moins respectés : "celui d'objecteur de conscience", pointe Marie-Noëlle Lienemann, qui réclame aussi "la création de syndicats de soldats. Le droit syndical non plus n'est pas suffisamment assuré, il faut que puisse se réaliser un droit syndicat interprofessionnel dans les PME et PMI."

"Dans certains cas, le respect des droits de l'homme passe par plus de sanctions et de dissuasion, estime Gérard

Vendredi
10, rue de Solferino
75333 Paris Cedex 07
Téléphone : 45.56.77.00
Télex : 200 174 -Télécopie : 47.05.15.78

Directeur de la publication : Bernard Roman
Assistante : Caroline Nio

Rédactrice en chef : Lyne Cohen-Solal
Comité de rédaction : Pierre Brana, Claude Estier, Max Gallo, François Hollande, Jean-Jack Queyranne, Françoise Seligmann

Secrétaire de Rédaction : Vanda Gervasio
Secrétariat : Taoufik Khatib

Service Photo : Pascal Lebrun
Dessins : Jacques Bellenger

Administration :
Secrétaire général : Jacques Goubin
Sylvie Foulon - Annick Jacquet

Publicité : Régie - Médias - Paris
Tél. 45.56.78.48

Maquette : Studio Tapage - Lille
Photogravure, montage : Dawant - Paris
Impression : Avenir Graphique - Torcy
Routage : Inter-routage - Aubervilliers
Bottin-direct (Paris)

N° Commission Paritaire : 10.889

Vendredi est édité par la SARL SOPRECO
Co-gérants : Léon Fatous - Bernard Roman

Crédits Photo : Imapress / E. Joffet (couv.) ; J. Pottier (p.6) ; Sipa Press / Ph. V. House (p.10).

Ce numéro a été tiré à 270.500 exemplaires

Lindeperg. Peut-on tolérer que des femmes soient battues impunément, sous prétexte de ne pas s'immiscer dans leur vie privée ? Autre insuffisance juridique, l'arsenal répressif actuel est inefficace contre le racisme et la xénophobie du Front national."

Point noir, aussi, les locaux de garde à vue des commissariats, dénonce Michel Dreyfus-Schmidt : "Il faut un inventaire et une réforme immédiate, les droits de l'homme n'y sont pas respectés." Quant au contrôle démocratique de la police, Gérard Dupeyrat et Marie-Noëlle Lieneman applaudissent à la proposition de la FASP d'une haute autorité de la fonction policière.

L'équilibre des institutions

"Le fait que François Mitterrand use en démocrate des institutions ne doit pas nous faire oublier qu'elles ont été mises en place pour marginaliser le rôle des partis, observe Gérard Dupeyrat. Un rééquilibrage en faveur de l'Assemblée serait une garantie pour l'avenir." Marie-Noëlle Lienemann propose même que soit fondé "un comité de révision des institutions de la Ve République". "La Constitution ne nous convient pas, estime également Philippe Bassinet. Mais une réforme constitutionnelle n'est pas à l'ordre du jour."

Tous les socialistes souhaitent plus de pouvoir pour le Parlement : "Il doit assurer un rôle d'évaluation", estime Marie-Noëlle Liennemann à l'unisson avec les rocardiens qui soulignent : "on dépense beaucoup d'argent sans jamais avoir de bilan. L'exercice d'un vrai pouvoir de contrôle fait partie des tâches législatives. Il faut que l'Assemblée puisse l'exercer." "Le Parlement est devenu une simple chambre de ratification", regrette également Guy Allouche qui réclame "une pratique plus respectueuse des droits du Parlement par le gouvernement. Il faut un léger toilettage de la Constitution portant sur la durée de la session parlementaire, qui doit être portée à neuf mois, d'octobre à fin juin. On légifère aujourd'hui sur des sujets qui, auparavant, faisaient l'objet de décrets ou de circulaires. On perd du temps. Il n'en reste plus ensuite pour de vrais débats parlementaires." "C'est plus un problème pratique que de texte, analyse Philippe Bassinet. Le droit d'initiative parlementaire existe, mais il est tombé en désuétude. Cela dépend de la volonté des députés." Enfin, Michel Suchod s'inquiète : "Le Parlement devient une peau de chagrin. Il perd peu à peu ses pouvoirs au profit de Bruxelles, des régions et du Conseil constitutionnel. Il est temps d'inverser cette tendance." "Il faut donner au Parlement le droit de disposer de son ordre du jour au moins ponctuellement", revendique de son côté Marc Paillet, qui souhaite également que les députés disposent de plus de moyens dans l'exercice de leur pouvoir.

Et le Sénat ?

"Si cela ne tenait qu'à moi, il n'y aurait qu'une seule chambre," répond Marie-Noëlle Lienemann. Au contraire, Guy Allouche justifie le Sénat par le rôle de réflexion et de correction des textes venant de l'Assemblée nationale qu'il assure. Favorable aux deux chambres également, Michel Dreyfus-Schmidt revendique, comme l'ensemble des socialistes, "une nouvelle loi électorale pour les sénateurs."

Si les institutions françaises fonctionnent dans le cadre d'un Etat de droit, un rééquilibrage des pouvoirs, une amélioration des mécanismes parlementaires et une vigilance accrue en matière de défense des droits de l'homme doivent rester au centre des préoccupations des socialistes.

J.-P. Bedeï - B. Chaouat - P. Jaffray

La semaine prochaine : 9. Environnement

Notre honneur

Avec une impression de déjà vu, la France se retrouve, cette semaine, en état de choc, après les scores réalisés par le Front national.

Certes, une élection partielle ne fait pas une opinion publique, mais une chose semble claire : la disparition chez certains électeurs de la répulsion à voter pour des idées indignes.

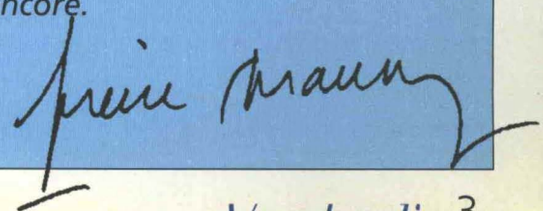
Le tabou contre l'extrême droite et surtout contre le racisme, l'exclusion, qui datait de la Seconde Guerre mondiale et des heures les plus sombres de notre histoire collective semblent, pour certains, oubliés. Oubliées les images des camps ? Oubliés les écrits et les discours fascistes ? Oubliés ces millions de racistes qui n'étaient après tout que de faibles citoyens apeurés et en manque d'idéologie forte ?

Les mots, les termes employés par M. Le Pen à la télévision comme à toute occasion sont indignes de notre démocratie. Tout débat avec lui ne fait que le servir. La seule chose à faire avec le Front national c'est de le combattre de toutes ces forces. Il y va de notre honneur. Aucune hésitation n'est acceptable pour un démocrate.

A force de flatter le consensus, de gommer les clivages gauche-droite, d'affirmer que tout est dans tout, on a sans doute étouffé quelque peu le vrai débat. La mode de la "soft" idéologie, en émoussant chez nos contemporains les certitudes et la hiérarchie des valeurs, crée peut-être en partie ce réflexe de refuge dans des valeurs caricaturales.

Traduction brutale et concrète de cette dérive, les interrogations à propos de l'immigration. La meilleure réponse réside dans une politique d'intégration. Elle est une longue marche : allons plus vite, plus loin, mais conscients que nous n'obtiendrons de succès qu'à terme et en concernant l'ensemble de notre population.

Car en période de sortie de crise, les inégalités deviennent plus insupportables. L'exigence quant au modèle de partage et à la redistribution se précise et devient plus pressante encore.

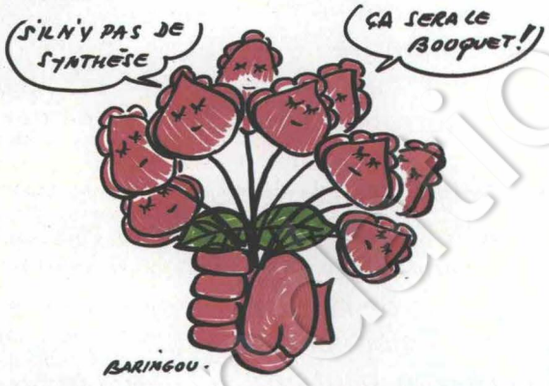


APRES LE COMITE DIRECTEUR (2 ET 3 DECEMBRE)

Les pays de l'Est, l'intégration, la politique sociale et la préparation du congrès alimentent le débat au PS.
Tout le monde est partisan d'une synthèse. Reste à savoir quand.

"Synthèse". Un congrès approche et l'expression fétiche des socialistes revient dans toutes les bouches du microcosme. Pourtant, au regard des bouleversements qui secouent le monde depuis quelques mois, et de la progression dramatique du Front national, les querelles intestines du PS sont perçues par l'opinion publique et même par les militants comme une tempête dans un verre d'eau. "On aura du mal à faire croire aux gens qu'il faut envoyer la Croix-rouge internationale au chevet du courant AB", ironise un leader.

De fait, et n'en déplaise aux gazettes, les responsables socialistes ont tenu à aborder les "vrais problèmes" lors du dernier comité directeur. Au centre des débats : les évolutions à l'Est, l'intégration et la politique sociale du gouvernement, alors que les couloirs bruissaient de... synthèse.



Une politique d'intégration

Les transformations à l'Est sont appréciées de manière positive par les socialistes et démontrent la justesse du choix opéré en faveur du socialisme démocratique il y a soixante-dix ans (voir la résolution adoptée page 10). Mais, au PS, on s'interroge sur l'avenir flou et incertain auquel sont confrontées ces nations d'Europe centrale. Face aux problèmes que vont faire naître ces évolutions, le PS considère, dans son ensemble, qu'il faut renforcer la construction européenne, mais "Socialisme et République" fait entendre une tonalité un peu différente. "La stratégie dite du marché unique (...) n'est pas une réponse au défi historique qui est devant nous", affirme Pierre Guidoni.

Deuxième grand débat : la question de l'immigration et la politique sociale du gouvernement. L'unanimité se fait sur une politique d'intégration. Une orientation que Lionel Jospin résume d'une formule : "ni assimilation, ni différentialisme".

Mise en cause plus ou moins insidieusement dans les rangs du PS, la politique sociale du gouvernement n'a pas trouvé meilleur défenseur que Michel Rocard, qui est monté au créneau tant au comité directeur qu'à l'émission "7 sur 7". Faisant remarquer que le rapport du CERC sur les inégalités ne prend pas en compte l'année 1989, et très partiellement 1988, il énumère une série de progrès en matière sociale dus à sa politique : augmentation du pouvoir d'achat de 1% pour les fonctionnaires, inversion de la courbe du chômage, 20% de moyens supplémentaires au budget de 1990 pour le logement social, effort en faveur de l'Education nationale, RMI, crédit-formation, réaménagement de la grille de la fonction publique, rétablissement de l'ISF... Face aux critiques, Rocard réplique : "Nous ne pourrons longtemps continuer ainsi. Nous devons, ensemble, être capables de définir des positions cohérentes et de montrer que les socialistes ont en perspective autre chose que des choix internes." Une manière de rappeler le PS à la solidarité avec le gouvernement, et d'encourager une synthèse générale à Rennes ou avant...

Le rocardien Gérard Lindeperg renchérit : "Le contrat passé entre le président de la République et le pays est respecté. Je refuse l'expression de déficit social. Il y a un déficit d'explication dû partiellement au PS. Il y a mieux à faire qu'à scier la branche sur laquelle nous sommes assis." Un raisonnement auquel ne souscrit pas Pierre Guidoni : "Serait-il suffisant que nous parcourrions tous ce pays en disant : cette politique est excellente et elle doit continuer, pour un jour porter des fruits ? Je ne le crois pas."

Synthèse tardive ?

Restent les question internes au PS et relatives à la préparation du congrès. L'unanimité ne s'est pas faite sur la révision de la déclaration de principe. La mouture à laquelle on est arrivé n'a pas été paraphée par "Socialisme et République", qui affiche un désaccord sur la construction européene. Une réunion devait avoir lieu, mercredi, pour tenter d'aplanir cet écueil. Des blocages persistent pour le réaménagement des statuts, qui n'a pu être abordé, certaines sensibilités n'ayant pas fait connaitre leurs propositions à la commission compétente.

Enfin, une synthèse à court terme semble s'éloigner de plus en plus. Laurent Fabius persiste dans sa volonté de laisser s'exprimer les militants : "La question n'est donc pas, comme on essaye de le faire croire, synthèse ou non synthèse, mais elle est synthèse alors que les militants ne pourraient pas vraiment se prononcer, ou synthèse sur la base du vote des militants." Le 7 janvier, il organisera une réunion nationale de ses partisans, au cours de laquelle pourrait être préparée une motion plus musclée sur le fond, faisant apparaître plus nettement les divergences avec d'autres sensibilités du Parti.

Dans ces conditions, chaque grand courant devrait soumettre son texte au vote des militants et une synhtèse au comité directeur du 12 janvier paraît bien improbabale. Elle devrait néanmoins intervenir plus tardivement car tout le monde souhaite l'accord le plus général.

Jean-Pierre Bedeï



Dreux, une ville d'abord... pauvre

Françoise Gaspard, ancien député-maire de Dreux, est particulièrement bien placée pour tenter d'expliquer l'élection de Marie-France Stirbois dans la 2e circonscription d'Eure-et-Loir.

Dreux est une ville pauvre avant d'être une ville d'immigration, et c'est parce qu'elle est une ville de sous-prolétariat qu'elle est une ville d'immigrés. A cette réalité économique et sociale s'ajoute la géographie. Depuis une dizaine d'années une nouvelle forme d'immigration marque la circonscription : ouvriers, employés, chassés de Paris et de sa banlieue par les prix du logement s'y installent. Les promoteurs ont "vendu du rêve". Il est devenu cauchemar : des traites impossibles à payer, dix à onze heures d'absence de la maison, des enfants et des adolescents livrés à eux-mêmes, dont les principaux de collège disent qu'ils posent autant sinon plus de problèmes que les enfants d'étrangers. Des gens déracinés, amers, angoissés, désocialisés. Ils sont 3 à 4.000 chaque matin, à quitter le département pour n'y revenir que tard le soir.

Cette circonscription n'est pas que Dreux. C'est aussi du rural profond, un morceau du Thymerais, un morceau du Perche. Le canton de la Ferté-Vidame, dans le Perche, distant d'une cinquantaine de kilomètres, est coupé de Dreux, tourné vers l'Eure et l'Orne. On y lit peu la presse d'Eure-et-Loir. Il n'y a pas un seul immigré dans ce canton. Marie-France Stirbois y obtint 9% en juin 1988, et 32% au premier tour, le 26 novembre 1989.

Le local atténue ou exagère les tendances profondes. Il ne saurait, seul, expliquer le résultat. Il suffisait d'être sur place pour mesurer les effets démobilisateurs du "déficit social", du malaise dans la fonction publique et de la querelle au sein de la gauche sur le thème "plus laïque que moi tu meurs".

Françoise Gaspard

MICHEL ROCARD : INTEGRER CEUX QUI VIVENT MAL



Le 3 décembre sur TF 1, Michel Rocard a longuement développé la politique du gouvernement en matière de flux migratoires, des mesures concrètes d'intégration (logement, école) des plus pauvres, immigrés ou non. Hubert Prévot a été nommé secrétaire permanent du comité interministériel sur l'Intégration des immigrés. Un programme de travail interministériel a été préparé. Afin de permettre à tous de vivre ensemble dignement. Une réponse du tac au tac aux débats qui ont funestement émaillé les campagnes de Dreux et Marseille.

Législatives partielles. Pour moi, le Front national, c'est l'intégrisme en politique, l'incitation à la haine et à la violence. Je veux répéter ce mot parce que c'est ainsi que je le ressens, c'est un intégrisme et tout intégrisme est toujours fanatique.

Je vous rappelle qu'un de mes amis qui ne collait même pas des affiches ce matin-là, mais qui venait vérifier que le panneau électoral socialiste était propre et complet, a été tué à coups de couteau par un homme du Front national. Le Front national, c'est cela.

Vote des immigrés. Six pays de la Communauté accordent un droit de vote aux immigrés, ce qui se traduit par une meilleure relation entre les communautés. Quand ils votent, on n'oublie pas les quartiers où ils habitent, on y fait passer les égouts, l'électricité, les transports en commun et on y construit des écoles. Cela peut compter !... J'ai toujours dit, qu'à mon sens, la société française n'était pas prête pour cela. Qu'en France, le vote des immigrés aux élections locales ne pouvait que conclure une politique d'intégration réussie et non pas la commencer. Sinon, on s'entre-déchirerait. En plus, il n'y a de majorité pour cela, ni à l'Assemblée nationale, ni au Sénat.

Donc, les choses sont claires. Il nous faut traiter correctement la pauvreté en France et, en plus, -nous en viendrons à l'immigration dans son ensemble-, nous opposer à toute immigration nouvelle. 4.200.000 étrangers en France ! C'est à ceux qui, chez nous, vivent mal parce que leurs quartiers sont dégradés, parce qu'ils n'ont pas de formation, pas d'emploi, pas de logement, qu'ils soient Français ou étrangers, à tous les démunis de la société française, que doit s'adresser la politique d'intégration.

Nationalité. La commission présidée par Marceau Long a fait un admirable travail. Il concerne 7 ou 8.000 personnes par an, en fait les jeunes nés en France de parents étrangers et dont la situation est incertaine en fonction de la législation de leur pays d'origine. Donc, très peu de gens. Mais il faut agir pour que personne ne soit en situation d'incertitude. Quand on est en situation d'incertitude sur ses propres droits, sur sa carte d'identité, sur son passeport, on est fondé à se méfier de tout le monde et on peut devenir violent. Je veux mettre fin à toutes les situations d'incertitude.

La réforme du Code de la nationalité est une des choses possibles, ce n'est probablement pas la plus urgente puisqu'elle touche peu de monde, mais il faut y songer... Ce travail a été bien fait, tout le monde l'a reconnu. Je pense qu'un consensus politique est possible...

Immigration clandestine. Je pense que nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde. La France doit rester ce qu'elle est, une terre d'asile politique. Nous sommes signataires de la Convention de Genève qui prévoit de donner accueil à tous ceux dont la liberté d'expression ou les opinions sont réprimées sur place, mais pas plus. Il faut savoir, -le chiffre n'est pas encore public- qu'en 1988, nous avons refoulé à nos frontières 66.000 personnes, à quoi s'ajoutent une dizaine de milliers d'expulsions du territoire national.

Et je m'attends à ce qu'en 1989 les chiffres soient un peu plus forts. Je ne peux laisser personne dire que rien n'est fait. Cette politique est dure, il n'est pas question qu'elle soit médiatisée, mais nous devons la mener pour maintenir la cohésion de la société française et pour pouvoir intégrer, insérer dans des conditions décentes ceux des immigrés qui sont chez nous en situation régulière et qui sont, Dieu merci, le plus grand nombre.

Je veux annoncer aussi une intention diplomatique. Vous savez qu'on discute en Europe de la libre circulation à l'intérieur de la Communauté. Nous sommes convenus, le président de la République et moi-même, qu'il fallait associer cette libre circulation des personnes à une installation aux frontières de la Communauté de police ou de douane mixtes. Si nos frontières doivent être défendues contre l'immigration clandestine, ainsi que celles de la Belgique, de l'Allemagne ou peut-être un jour de l'Italie, ce sera en commun.

Nous infléchissons notre diplomatie et c'est très important. C'est une des garanties, l'autre étant d'être très ferme sur les expulsions des étrangers en situation irrégulière. Mais la France est un pays de droit, on ne les embarque pas par charters, les tribunaux doivent se prononcer.

L'Office qui est chargé de régler ces questions a beaucoup de retard car il a été sous-équipé en personnel et en moyens. Nous avons rajouté 50 millions de francs qui vont être disponibles dès le début de janvier, pour qu'il apure tout son retard d'ici au mois de juin et que les réponses puissent être données en un mois - un mois et demi, plutôt qu'en deux ou trois ans, comme maintenant. Vous voyez que le travail avance et vite.



Islam. Les musulmans présents en France entendent respecter nos lois et nos coutumes. Bien sûr, il faut un effort particulier pour ceux qui ne parlent pas encore suffisamment le français, c'est la seule mesure spécifique. Le reste, c'est la formation professionnelle, le logement, l'emploi, le RMI, des mesures sociales auxquelles je tiens beaucoup et qui sont un grand changement dans la politique sociale française Tout cela, c'est pour tous ceux qui n'ont pas eu leur chance, qu'ils soient Français ou non, du moment qu'ils vivent chez nous. C'est comme cela que nous ferons une politique satisfaisante d'intégration, avec l'accord de 95% des musulmans présents sur notre territoire.

Mais il faut aussi que notre architecture permette que chacune des communautés fasse la fête selon ses coutumes, dans des conditions qui ne gênent pas les autres. On n'y est pas encore et il faudra du temps !

Il faut que nos services publics s'accommodent de la diversité des gens de manière telle que les uns ne gênent pas les autres, etc.

Laïcité. La République française est un Etat laïque et cela signifie tolérance, ouverture aux autres dans le respect de leur diversité. Nul sera incriminé pour son vêtement ou sa façon d'être, dans la rue, dans les transports publics ou dans le commerce.

La laïcité de l'école est plus exigeante. Elle implique ce qui se passe dans les bâtiments, le comportement des maîtres et les conditions de transmission du savoir. Elle implique qu'il n'y ait pas de prosélytisme religieux à l'école, ni, donc, d'affichage religieux. Elle implique que le savoir soit présenté de manière neutre, équitable et elle suppose de la part des élèves une volonté de conquérir ce savoir dans des conditions de neutralité des religions et de respect de l'autre au point qu'il n'y ait pas de prosélytisme. Cette vision offensive, cette vision audacieuse, cette vision constructive de la laïcité s'est toujours accompagnée chez ses fondateurs et encore dans la conduite du gouvernement aujourd'hui -Lionel Jospin en est l'exemple même- d'une volonté de comprendre, d'aider, de persuader et non pas de réprimer ni d'exclure.

Nous ne pouvons pas ne pas voir dans le foulard un signe de soumission féminine aux hommes, et cela n'est pas acceptable. Nous pensons que l'école laïque, dans sa force de rayonnement et de conviction, est de nature à faire disparaître toute acceptation de cette soumission.

Sur le plan de l'égalité homme-femme dans notre société, on a déjà fait beaucoup de progrès, notamment juridiques. Il en reste à faire, en particulier dans les comportements quotidiens. L'école est le meilleur lieu d'apprentissage des valeurs de la République qui sont celles de l'égalité et de l'égal respect des dignités, mais de l'égalité d'abord, sous la condition justement que nous sachions rester fermes sur la laïcité dans tout ce qu'elle exige, mais aussi dans le refus de la voir se transformer en une forme d'oppression ou d'exclusion.



Pas précaire pour tout le monde

En raison de la crise, le travail est devenu de plus en plus précaire : une loi va en limiter les abus. Les salariés à titre temporaire doivent être encore plus protégés. Ce sera une des premières discussions législatives de cette session.

Présenté au conseil des ministres le 6 décembre, le texte "favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires" doit être discuté au Parlement dès cette session : le remplacement d'un salarié absent ou dont le contrat est suspendu, l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise et enfin les emplois à caractère saisonnier. Ce retour à une liste limitative se double d'une réduction à douze mois (contre vingt-quatre) de la durée maximale du contrat, qui ne pourra être renouvelé qu'une seule fois et non plus deux.

Un substitut à l'emploi permanent

Intérim et contrats à durée déterminée (CDD) ainsi définis pourront continuer à se développer. Mais il ne pourra plus être question d'y recourir par exemple après un licenciement économique sur un emploi de même qualification professionnelle ; ce sera interdit pendant six mois. En cas d'abus, les sanctions seront renforcées.

Pourquoi une telle rigueur ? Parce que CDD et intérim ont, aujourd'hui, dépassé leur rôle "pour devenir trop souvent un substitut à l'emploi permanent", comme le note le rapport remis par Jean-Pierre Soisson, en octobre, au Parlement. La discussion, lors du vote de la loi sur le droit de licenciement, avait déjà mis en lumière son utilisation abusive et la nécessité de légiférer à nouveau : l'ordonnance du 11 août 1986, en assouplissant les règles de fonctionnement, avait ouvert la porte à bien des pratiques abusives.

Auparavant, le travail temporaire permettait à une entreprise de faire face à une surcharge exceptionnelle de son volume de travail. Mais, en quelques années, on est passé de l'utilisation exceptionnelle d'une main d'œuvre extérieure à la création dans l'entreprise d'un volant de supplétifs, géré comme on gère les stocks, à tir tendu. A côté des salariés qui, nantis d'un contrat à durée indéterminée, forment le noyau dur et stable du personnel, gravite une multitude d'autres employés au statut précaire, qui peuvent représenter le quart, voire la moitié du personnel. Ces employés peuvent rester longtemps dans l'entreprise, sur le même poste de travail, passant d'un type de contrat à un autre.

Pendant longtemps, cette politique de gestion du personnel a été l'apanage des grandes entreprises. Il n'en est plus de même aujourd'hui, car elle s'est largement diffusée aux moyennes entreprises et même aux petites. En dix ans, la proportion de salariés sous CDD a presque triplé : ils représentaient 1,4% des salaires en 1977, ils étaient 3,8% en 1987 et près du tiers d'entre eux sont des jeunes en emploi d'insertion professionnelle. 12% seulement des entreprises y avaient recours il y a dix ans, plus de la moitié sont dans ce cas en 1987 : 45,6% des entreprises de moins de cinquante salariés, 71% de celles qui en ont entre 50 et 200, et plus de 80% de celles qui en ont davantage.



600.000 temporaires et 280.000 intérimaires

Le travail intérimaire, lui, a moins progressé jusqu'en 1987. 12% seulement des établissements y recouraient alors : les petites entreprises n'en étaient pas friandes. Mais les choses commencent à changer depuis 1987, avec une augmentation brutale de 40%. Depuis, la progression s'est légèrement ralentie, mais demeure forte : 33% entre avril 1988 et mars 1989.

Au total, 600.000 personnes ont aujourd'hui un contrat à durée déterminée, et 280.000 une mission d'intérim. Ce sont le bâtiment et les travaux publics qui les utilisent le plus massivement : 6% de leur personnel sont dans l'un ou l'autre cas. Dans la construction automobile aussi, le travail précaire abonde. Mais également dans les industries agro-alimentaires, le commerce, les hôtels-cafés-restaurants et les services marchands rendus aux particuliers.

Les emplois précaires continuent à être des emplois non qualifiés, qui ne débouchent pas sur un emploi stable ; sur 1.000 embauches fermes, 137 seulement concernent d'anciens travailleurs sous CDD, et 25 d'ex-intérimaires. Il existe un double marché du travail, celui des salariés normaux qui bénéficient des protections légales, et celui des précaires sans aucune garantie : entre les deux, les passerelles sont étroites.

Pour les entreprises, ce double marché du travail présente bien des avantages. Le CNPF, en proposant au dernier moment une négociation globale aux syndicats a tenté de gagner du temps : sa manœuvre a fait long feu. La négociation, si négociation il doit y avoir, portera sur la formation des salariés concernés, le renforcement de leur protection sociale, les modalités du surcoût du travail précaire. Mais le frein mis aux abus, lui, est du ressort du Parlement.

Monique Grima

Les droits de l'enfant

Les pays membres de l'ONU ont adopté, après dix ans de discussions, la Convention internationale des droits de l'enfant, que notre pays devrait, pour l'essentiel, prochainement ratifier.

Les travaux préparatoires ont déjà sensibilisé l'opinion. En France, la commission des Lois de l'Assemblée nationale confiait à Denise Cacheux, député PS du Nord, une mission d'information sur l'état de notre droit dans ce domaine, comparé aux obligations nouvelles issues de ce texte.

"Le droit français n'est pas très en retrait, dit Denise Cacheux. Certains points, pourtant, devront être revus, qui correspondent d'ailleurs aux préoccupations revenues avec le plus de force au cours des nombreuses auditions que j'ai eues."

Ainsi en est-il de la douloureuse question de l'enfance maltraitée, à laquelle la récente loi du 14 juillet 1989 donne une réponse satisfaisante.

Ainsi en est-il aussi de la protection et de la défense de l'enfant en justice, prévues par la Convention de l'ONU et qui ne sont que partiellement organisées en France. "Il est vrai que les opinions divergent sur ce sujet dans notre pays, note le rapporteur, la Convention devrait cependant nous contraindre à l'aborder".

Le rapport de la commission des Lois avance des propositions sur cette question (rassembler tous les textes juridiques aujourd'hui épars concernant les enfants dans un "Code de l'enfance", ou encore réfléchir à un "Code de la prémajorité") qui devraient constituer demain la base d'une réflexion sereine et équilibrée sur un sujet qui implique la société dans son ensemble. Ce dont elle n'a pas toujours conscience.

G.T.



UNE POLITIQUE DE L'ENERGIE POUR LA FRANCE

Depuis sept ans, les députés n'avaient pas débattu de la politique énergétique. A l'initiative du ministre de l'Industrie, Roger Fauroux, ils le feront le 12 décembre, dans un tout autre contexte qu'en 1981.

Comme le rappelle dans cet entretien Jean-Marie Bockel, député PS du Haut-Rhin, et président de la commission de la Production et des échanges, les grands choix ont été fixés au début des années 70 et ils ne seront pas mis en question à moyen terme. Mais surtout, les importants résultats de ces dernières années ont permis de desserrer la contrainte énergétique qui pesait sur notre pays.

La production nationale d'énergie a plus que doublé depuis 1973, grâce au lancement d'un programme électronucléaire qui couvre à présent 30% de nos besoins (70% de notre consommation électrique). Le taux d'indépendance énergétique permis par ce programme est passé de 22% en 1973 à 48% aujourd'hui.

Dans le même temps, la part du pétrole est passée de 69 à 43%. L'approvisionnement extérieur s'est diversifié (tant en ce qui concerne sa structure par énergie -trois fois plus de gaz, moitié moins de pétrole- que son origine géographique).

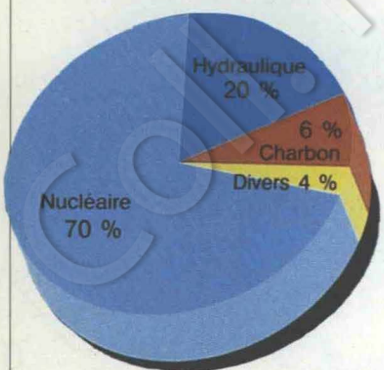
Enfin, même si l'effort s'est relâché récemment, la politique d'économie d'énergie a permis d'économiser environ 35 millions de tonnes d'équivalent pétrole (Tep) chaque année.

Pour autant, l'avenir reste incertain. Si, depuis 1986, la facture énergétique a chuté de façon spectaculaire, les prix sont à nouveau à la hausse. Rien ne permet d'exclure un troisième choc pétrolier. Surtout, après des années de modération, la consommation d'énergie connaît une croissance préoccupante : la France a consommé 205 MTep en 1988, dépassant le record établi en 1979.

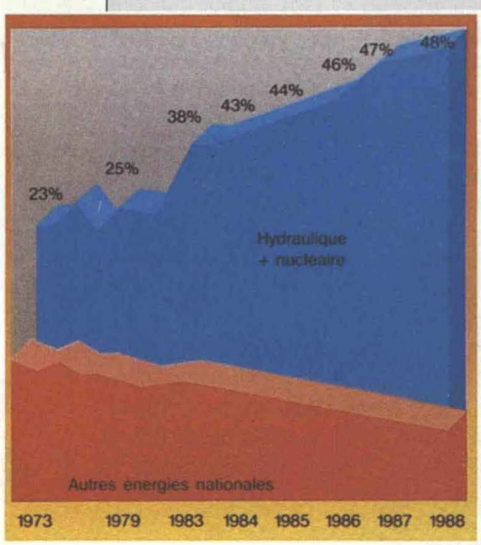
Le débat parlementaire devrait donc mettre particulièrement l'accent sur l'effort à mener en matière de maîtrise de l'énergie, pour laquelle le rapport que Pierre Brana a remis au Premier ministre fait de précieuses propositions. Il devrait aussi faire le point sur les énergies renouvelables et la protection de l'environnement, avec les préoccupations nées des pluies acides, de l'effet de serre et des attaques contre la couche d'ozone.

Même si le nucléaire n'a jamais entraîné d'accident sérieux en France, les députés réaffirment que la sécurité nucléaire reste une priorité absolue. Ils s'attachent enfin à la préparation du marché unique de l'énergie, qui constitue une chance à saisir en raison de l'enjeu que représente, pour les grandes entreprises du secteur énergétique, le développement de nos exportations d'électricité.

GhislaineToutain



Production nationale d'électricité
Avec 52.500 mégawatts de puissance installée, le nucléaire a fourni 70% des 372 milliards de kWh produits en France en 1988.



Taux d'indépendance énergétique
Le taux d'indépendance énergétique de la France est passé entre 1973 et 1988 de 23 à 48%, grâce au développement de l'énergie nucléaire. Le nucléaire représentait 8% de la production d'électricité en 1973 ; il en assure aujourd'hui 70%.

Jean-Marie Bockel : "L'indépendance énergétique de notre pays doit rester notre préoccupation essentielle".

"Vendredi". Quel rôle le Parlement a-t-il dans la définition de la politique énergétique de la France ?



Jean-Marie Bockel. Lorsque Roger Fauroux, le ministre de l'Industrie, a proposé, en avril dernier, qu'un débat soit organisé à l'Assemblée nationale sur la politique énergétique j'ai approuvé cette initiative sans réserve. Le Parlement est le lieu privilégié pour mener une discussion préalable aux décisions qui engagent la France pour de longues années.

Le dernier débat sur ce thème remonte à 1981. Ce délai est trop long, même si, dans l'immédiat, il n'y a pas lieu de prendre de décisions majeures. En effet, la politique énergétique française présente cohérence et continuité depuis une quinzaine d'années et les choix antérieurs s'imposent encore. Les besoins de renouvellement des centrales nucléaires n'interviendront pas avant 2005 (au plus tôt). Cependant, la longueur des délais qui, en matière énergétique, sépare les choix des réalisations concrètes implique que les décisions soient prises au milieu de la prochaine décennie. Le débat qui s'ouvre doit permettre à la représentation nationale de prendre toute sa part dans la réflexion qui présidera à ces choix. C'est une manifestation de la vigueur de notre démocratie.

Comment, en tant que président de la commission de la Production et des Echanges, en charge de ce dossier, avez-vous préparé et animé ce débat ?

La commission a joué un rôle moteur en prenant trois initiatives.

• Création en son sein d'une mission d'information de douze membres, - que je préside, et dont le rapporteur est Huguette Bouchardeau- groupant l'ensemble des formations politiques.

• La commission a saisi l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur quatre sujets : les centrales nucléaires de faible puissance, les réacteurs nucléaires intrinsèquement sûrs, la gazéification du charbon in situ et les centrales thermiques propres.

• Une audition publique de la commission, ouverte à la presse, a été organisée le 30 novembre (selon les nouvelles dispositions introduites par le président Fabius). Les écologistes n'ayant pas de représentation parlementaire, j'ai tenu à ce que deux représentants des Verts aient la possibilité de s'exprimer devant les députés et en présence de journalistes au cours de cette audition.

Quels sont les principaux enjeux de la politique énergétique française dans les années qui viennent ?

La détente de la situation énergétique observée depuis plusieurs années a entraîné un dérapage inquiétant de la consommation. Ce signal confirme l'importance d'une politique accrue de maîtrise de l'énergie, renforcée par les préoccupations liées à l'environnement, notamment les causes de l'effet de serre. Le développement des énergies renouvelables répond aux mêmes impératifs. On ne peut, certes, en attendre des miracles en terme de bilan énergétique pour un pays comme la France, mais elles ont un rôle à jouer au plan local, dans les DOM-TOM ou encore sur le marché des pays en voie de développement.

Sur le nucléaire, le débat concernera la sûreté des centrales. Nous sommes persuadés qu'elle est parfaitement assurée mais il semble cependant qu'un effort de transparence et de communication soit nécessaire de la part de l'EDF et des autorités de sûreté. Des progrès ont été faits depuis Tchernobyl. Mais une longue pédagogie est nécessaire. Il en va de même pour les options de la France dans le domaine du retraitement et du stockage définitif des déchets.

Je suis persuadé qu'il n'y a pas aujourd'hui d'alternative crédible à l'utilisation du nucléaire pour produire de l'électricité. Je ne sais pas ce que seront les réacteurs de l'an 2000. Notre industrie y travaille et j'imagine que notre recherche porte ses efforts sur l'amélioration de leurs performances et de leur sûreté.

Quant à la filière surgénératrice, tout le monde reconnaît que ses perspectives de mise en œuvre se sont éloignées, sans que cela signifie qu'il faille l'abandonner définitivement. Le prototype "Superphénix" existe. Utilisons-le, maintenons une certaine veille technologique. Le maintien de l'indépendance énergétique de notre pays doit rester notre préoccupation essentielle.

Propos recueillis par G. T.

RMI : LE TOURNANT

Avec la "tournée des enfoirés" pour les Restaurants du cœur et la quasi-sanctification de l'abbé Pierre, la grande pauvreté a de nouveau la vedette des médias aux approches de l'hiver. Plus besoin, comme en l'hiver de 1954, de sonner le tocsin. Mais cette sensibilisation de l'opinion est-elle vraiment le reflet d'une mobilisation de la société ? Un après le RMI, bilan et perspective de la lutte contre l'exclusion.

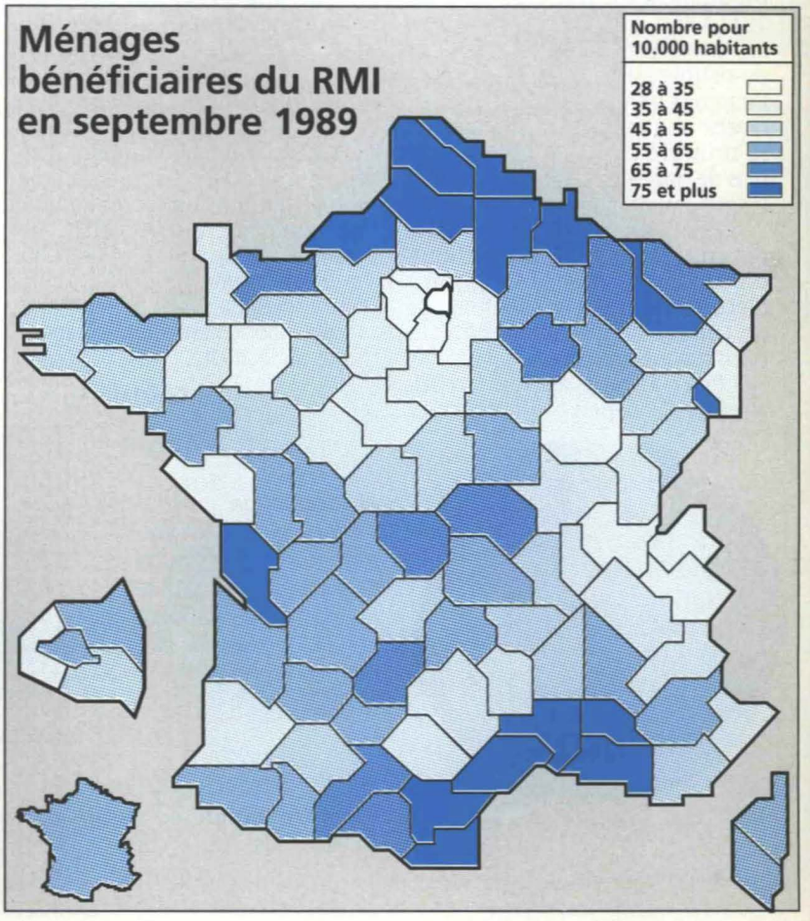
L'instauration du revenu minimum n'a pas fait disparaître la grande pauvreté, mais elle a permis de mieux cerner les déchirures du tissu social. Même si les prévisions, au moment du lancement du dispositif, étaient encore plus pessimistes, le nombre de bénéficiaires est déjà impressionnant. Au 1er octobre 1989, on avait recensé 820.000 hommes, femmes et enfants (soit 380.000 ménages) qui ne disposaient pas des ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins minimaux de consommation, critère qui avait prévalu pour la fixation du montant du RMI. "Aujourd'hui, on n'a plus le droit d'avoir faim ni d'avoir froid" répétaient Coluche et ses amis. Encore fallait-il que cet impératif moral fût inscrit dans la loi. Le RMI est "un droit inaliénable des plus pauvres", ce qui le distingue radicalement des mesures antérieures.

Cela ne veut pas dire que l'aide d'urgence n'ait plus de raison d'être. Pour les associations caritatives, les misères ne sont pas moins noires que par le passé. Sur cent questionnaires, pris au hasard, adressés par le Secours populaire à la population qu'il aide, cinq font de l'obtention du RMI la priorité. Selon certains experts, 10 à 15% n'en bénéficient pas alors qu'ils y auraient droit. Pourtant, les efforts de prospection et de communication du gouvernement (mobilisation de tous les services compétents, spots télé, campagnes de presse nationale et régionale) n'ont pas manqué et la loi stipule que "les personnes susceptibles de bénéficier du RMI doivent pouvoir s'adresser à des interlocuteurs qu'elles connaissent, par exemple aux travailleurs sociaux ou aux associations habilitées". Les difficultés d'attribution qui persistent chez les nomades, les sans-domicile-fixe, les ruraux font apparaître l'insuffisance des circuits de solidarité. De manière générale, le RMI a cependant joué un rôle de révélateur de l'état de notre société : suivant les régions, 20, 30, voire 40% de ses bénéficiaires étaient peu connus ou carrément ignorés des services sociaux. Principalement des jeunes seuls et sans emploi qui sont hébergés dans des structures familiales ou amicales. "La population concernée était beaucoup plus jeune qu'on ne l'avait imaginé. C'est une génération qui est passée par les plans successifs pour l'emploi, constate Jean-François Robin, maire-adjoint de Poitiers et président de la Commission locale d'insertion. La surprise a été de découvrir le nombre de gens qui étaient hors du champ de la protection sociale. Presque le tiers ne relevait pas des CCAS et de l'action sociale traditionnelle."

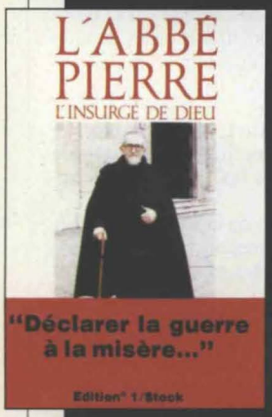
Mais en fixant le seuil d'attribution du RMI à 25 ans, on a mis en évidence la marginalisation des plus jeunes, les 19-25 ans qui forment aujourd'hui le gros de la clientèle des banques alimentaires et des Restaurants du cœur. Ce signal, dû en grande partie au RMI, a conduit le gouvernement à présenter, le 13 octobre, à l'Assemblée, "un projet de loi favorisant la lutte contre l'exclusion professionnelle", des mesures spécifiques que "Le Monde" a assimilées à "la création de l'équivalent d'un RMI pour les jeunes": un fonds spécial mis à la disposition des missions locales pour accorder une aide temporaire destinée à permettre des transitions et à faire face à des situations d'urgence. Il doit servir de soutien à 80.000 jeunes pendant des périodes de trois mois renouvelables, un peu à l'exemple du RMI.

La frange familiale de la misère

"Faire droit aux très pauvres, c'est une révolution" proclame ATD-quart monde dont le fondateur, le père Joseph Wrésinski, auteur d'un rapport au Conseil économique et social, peut être considéré comme un pionnier en matière de revenu minimal. Le président de la République, qui a reçu le mouvement la semaine dernière a semblé intéressé par sa proposition d'une loi d'orientation sur la grande pauvreté. Au Secours catholique et au Secours populaire, on ne met pas en cause la loi mais ses difficultés d'application. Bruno Couderc, d'ATD-quart monde, regrette que "le RMI ne prenne pas en compte la



Pierre Lunel : "L'Abbé Pierre"



"Trop de pauvreté, tant de richesse ; l'urgence est aux partages." Etonnant, cet écho venu d'une phrase prononcée au plus fort de l'hiver glacial de 1954 par l'abbé Pierre. "Déclarer la guerre à la misère" disait-il au même moment.
Henri Grovès - l'abbé Pierre - a aujourd'hui soixante dix-sept ans. La lecture du récit de sa vie fait chaud au cœur. Sans doute ne faut-il jamais désespérer de qui que ce soit - du moins ponctuellement ou momentanément - mais aussi utiles et admirables que soient ses initiatives individuelles, de quelle efficacité sont-elles face au problème général de la misère sous toutes ses formes ? Sauf - et ce n'est évidemment pas rien - d'être, à tout le moins, un éveilleur de consciences.
Edition n°1. Stock, 458 p., 119 F.

DE L'INSERTION

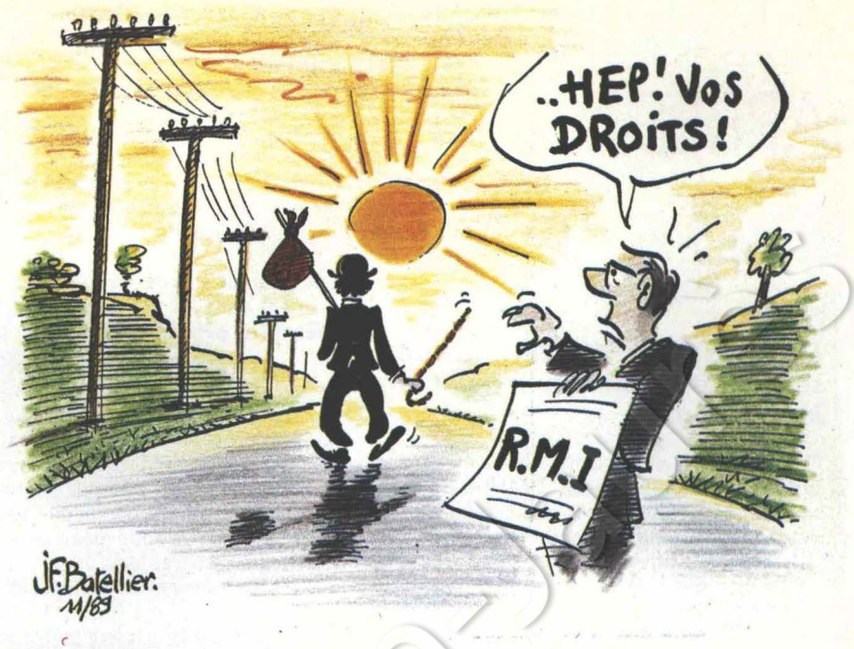
frange familiale de la misère. Les familles nombreuses sont pratiquement écartées du dispositif d'insertion." Il est vrai qu'à peine 20% des allocataires du RMI sont constitués de familles (monoparentales ou couples) avec deux enfants ou plus. La prise en compte des prestations familiales dans le calcul de l'allocation aboutit à un quasi-nivellement du montant moyen du RMI quelle que soit la situation familiale : un isolé sans enfant touche en moyenne 1.626 F sur un revenu minimal fixé à 2.025 F, alors qu'un couple avec deux enfants en touche 1.804 sur 4.250 F au titre du RMI. La différence tient à ce que le premier est pratiquement sans ressources alors que le second dispose d'autres revenus, dont principalement les prestations familiales. Le principe de l'allocation différentielle explique que les couples avec deux enfants et plus aient le taux de sortie le plus élevé du RMI (23%) : plus le montant de l'allocation est faible et moins on est tenté de faire des efforts pour l'obtenir.

On objecte, non sans quelque logique, côté gouvernement, que le choix de départ était celui d'un véritable revenu minimal, fondé sur des besoins de consommation. Le RMI ne résume pas la pauvreté, il fixe une sorte de "plancher à la société", selon la propre expression d'ATD-quart monde. Il s'inscrit dans l'ensemble des revenus sociaux dont beaucoup, en réalité, jouaient, comme les prestations familiales, un rôle de revenu minimal avant la lettre. Un point mérite toutefois d'être réexaminé. Les 600 F alloués à partir de la deuxième personne à charge sont-ils suffisants ? Le paradoxe veut que l'aide pour la naissance du deuxième enfant soit plus forte pour n'importe quel parent, même le plus fortuné (actuellement environ 725 F) que pour le couple allocataire du RMI (il est actuellement de 2.025 F pour une personne isolée, de 3.037,50 F pour deux personnes, de 607,50 F pour chaque personne supplémentaire).

L'apprentissage de l'insertion ou le point sur le i de l'insertion

Si le dispositif a pu pâtir, ici et là, de quelques freins bureaucratiques et de mauvaise volonté évidente, qui ont pu provoquer l'irritation des associations -"ce n'est pas du jour au lendemain que les institutions se mettront au service des pauvres", soupire le Secours populaire- on peut dire, avec le délégué interministériel au RMI, Bertrand Fragonard, que la mécanique de l'allocation est bien huilée. En va t-il de même de ce qui constitue sa finalité : l'insertion ? Au 1er octobre, le nombre de contrats d'insertion était estimé à 24,6% des bénéficiaires, dont le droit était ouvert depuis plus de trois mois. Résultat qui peut paraître modeste, voire décevant. Mais tout ceux qui ont été confrontés à l'exclusion savent combien dans ce domaine la patience est bonne conseillère. "Les programmes se précisent, dit-on au Secours populaire. Mais cela ne peut se réaliser en quelques mois. Il faut du temps. Viser trop rapidement l'insertion professionnelle serait une erreur." La démarche choisie, le contrat avec le bénéficiaire, tourne le dos à la facilité de l'assistance.

Mais comme on le reconnaît aussi bien dans les associations que dans certains services : "aujourd'hui, on ne sait pas vraiment insérer". L'innovation sociale dont il va falloir faire preuve est un des grands paris du RMI. L'insertion passe d'abord par l'autonomie sociale : démarche liée à la santé, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, démarches administratives, organisation de la vie quotidienne, la gestion du budget ou le réapprentissage du temps. Egalement par des activités d'intérêt général, destinées à satisfaire des besoins sociaux non solvables, d'autres activités collectives ou d'entraide sociale, la requalification professionnelle. "Même l'insertion professionnelle est crédible si on admet -et c'est le cas - que ce chemin doit emprunter des voies atypiques", affirme Bertrand Fragonard. Programme ambitieux qui suppose le changement de bien des comportements et des pratiques sociales, "ces siècles de soupçon et d'assistance à l'égard des pauvres", dont parle ATD-quart monde.



Le gouvernement ayant choisi d'associer le maximum de partenaires, à l'exemple des Conseils de prévention de la délinquance dans un autre domaine, son appel à la mobilisation se traduira-t-il sur le terrain ? La cogestion du système, les conseils départementaux d'insertion, coprésidés par le président du conseil général et par le préfet, élaborant les programmes départementaux d'insertion, fonctionnera t-elle ? Pour le Secours catholique : "Les programmes ont, dans l'ensemble, manqué d'imagination. Mais c'était prévisible, compte tenu de la rapidité de la mise en place. C'est en 1990 que tout se jouera. Ou l'on arrivera à concrétiser des initiatives originales ou l'insertion restera en rade". Des expériences commencent à voir le jour : à Marseille et à Strasbourg au travers d'entreprises d'insertion, à Pontoise où travailleurs sociaux et allocataires du RMI ont restauré toute une architecture en vidant combles et caves. Le passage des Restaurants du cœur, où l'on vous distribue de la nourriture, aux Hypermarchés du cœur du VIIe arrondissement de Marseille, où l'on vient la choisir et où on la paye (même pour la somme symbolique d'un franc) montre qu'une réflexion commence à s'engager.

Si l'on reconnaît, à la délégation interministérielle du RMI, que "le succès n'est pas garanti", on met l'accent sur le rôle qu'a déjà joué le RMI sur l'évolution de la politique sociale. "Jusqu'où la société française est-elle prête à s'engager pour la solidarité ? s'interroge François Landais, chargé de mission à la délégation. On peut en tout cas constater que les éléments apportés par le RMI ont eu un effet non négligeable sur le dernier plan Emploi et sur les mesures pour le logement des plus démunis". Amené à améliorer les politiques sociales de l'Etat, le RMI modifiera-t-il la conception des pratiques sociales vis-à-vis des exclus ?

L'enjeu est fondamental pour les socialistes. "Le mouvement socialiste s'est toujours identifié à une grande cause civile, souligne Jacques Salvator, délégué à l'Insertion sociale du P.S. Au XIXe siècle, c'est la mutualité et l'entraide. Puis, l'instruction publique. Après la Libération, le développement local. Aujourd'hui, le grand chantier, celui qui peut réconcilier le militant politique et la société, peut être l'insertion."

Bernard Chaouat

Contre les exclusions : adapter nos villes

Le colloque "Transporter sans exclure" qui a rassemblé 22 pays a été l'occasion de mises en commun fructueuses qui déboucheront sur des réalisations concrètes.
François Mitterrand a participé à ce colloque international sur les transports et les handicapés organisé par Michel Delebarre et Michel Gillibert.
Au cours de son intervention, le président de la République a rappelé la philosophie de la politique économique du gouvernement en ce domaine.
"Mon choix, dit-il, est celui du refus de l'exclusion. Et notre combat est celui de l'égalité des chances et des droits. Ce que nous voulons, pour les handicapés, c'est l'ouverture à la vie, à l'échange, le partage avec les autres, autant que faire se peut. Il s'agit de simplifier la vie et non pas de la réduire. Le gouvernement s'est mis au travail et a proposé un plan de quatre ans, des mesures. Nous n'avons pas le droit de décevoir. Ce refus de l'exclusion est un thème de civilisation et de démocratie de progrès. Il faut que les villes s'adaptent aux habitants et non l'inverse."

44 ANS APRES YALTA : MALTE

L'analyse de Pierre Guidoni, secrétaire national aux Relations internationales.

"Vendredi". Bush et Gorbatchev n'ont pas pris de grandes décisions à Malte, mais ce sommet ne donne-t-il pas le véritable signal d'une réconciliation entre les deux blocs ?

Pierre Guidoni. Ce sommet s'inscrit dans la continuité des rencontres entre Reagan et Gorbatchev. Il marque un pas de plus sur la voie d'une meilleure compréhension entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Il y a de la part du président des Etats-Unis la prise de conscience de la nécessité d'aider Gorbatchev à réussir sur le plan économique mais aussi d'accélérer la détente diplomatique et stratégique. Toutefois, les intérêts des deux Grands demeurent. Ils en ont au moins un commun : sauvegarder leur système d'alliance respectif. Une analyse superficielle pourrait faire croire que ces discussions tendent à la disparition des blocs. En réalité, elles tendent à les consolider afin de leur permettre de rester les maîtres du jeu planétaire.



Les Européens craignaient un Yalta numéro deux. Ce ne fut pas le cas. Reconnaitrait-on enfin la place de l'Europe ?

Les deux Grands n'ont plus le pouvoir de trancher souverainement les affaires de l'Europe. L'URSS ne maîtrise pas les évolutions en Europe occidentale et les USA sont obligés de compter avec leurs alliés européens. Cela ne veut pas dire qu'ils ne fixent pas les limites au delà desquelles ils interviendraient : la mise en cause de frontières héritées de la Seconde Guerre mondiale est une de ces limites.

L'Europe est-elle en état de jouer un rôle dans le nouvel équilibre mondial qui s'édifie ?

En termes politiques et diplomatiques, et malgré la réunion des Douze à l'Elysée, l'Europe a du mal à s'exprimer d'une seule voix. Sur le point crucial de la réunification allemande, c'est le chancelier Kohl qui a pris l'initiative. Le sommet de Strasbourg devrait permettre d'aller plus loin et de faire la démonstration de la capacité des Européens à prendre en charge leurs propres affaires. C'est le sens de l'action du gouvernement français. Si, à Strasbourg, il y a avancée vers l'union économique et monétaire, adoption d'une charte sociale et accord sur des mesures à prendre en direction de l'Europe de l'Est, la Communauté aura montré qu'elle est à la hauteur des événements. Il n'est pas sûr que, parmi les Douze, tous aient conscience de l'enjeu.

Concernant les perspectives de désarmement, les discussions de Malte sont-elles satisfaisantes ?

Les signes donnés sont encourageants, la perspective d'une réduction de 50% des arsenaux stratégiques des deux Supergrands est une bonne nouvelle, ainsi que les déclarations sur les armes chimiques et le désarmement conventionnel. Les négociations de Vienne avaient besoin de ce coup d'accélérateur.

Que pourrait changer ce mouvement de désarmement dans les politiques de défense européennes en général et française en particulier ?

Des conséquences sur le budget de la défense pourraient exister à moyen terme, mais nous ne savons pas dans quel sens. On peut penser que, dans un processus de désarmement général et contrôlé, notre pays comme les autres finira par être concerné. Cela, bien que nous ayons depuis longtemps adopté le concept de "dissuasion suffisante" qui fait que notre marge de manœuvre est relativement faible. Mais on peut aussi estimer que l'affaiblissement de l'OTAN, voire le départ des Américains, posera la question de la capacité des Européens à assurer leur propre sécurité. Quoi qu'il arrive, l'URSS restera un grand pays situé sur le même continent que nous.

Propos recueillis par M.T.

Résolution du comité directeur
(3 décembre 1989)

Le comité directeur du Parti socialiste salue le magnifique mouvement vers la démocratie, la liberté, l'institution d'Etats de droit, qui soulève aujourd'hui la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie, la RDA, la Tchécoslovaquie, et touchera demain la Roumanie. La chute du mur de Berlin, le démantèlement des structures de pouvoir imposées aux peuples d'Europe de l'Est, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, donnent raison à ceux qui, depuis 1920, n'ont pas cessé d'affirmer que socialisme et démocratie sont inséparables, à ceux qui pensaient, avec François Mitterrand, qu'il fallait "sortir de Yalta".

Le Parti socialiste se donnera, dans les prochains jours, les moyens de manifester à tous ceux qui luttent, en Europe de l'Est, pour le socialisme démocratique, sa solidarité concrète ! Il appelle ses militants, ses fédérations et ses élus, à se mobiliser avec l'ensemble de ceux qui, en France, partagent notre analyse et nos espoirs, pour que les socialistes français, en liaison avec leurs partis frères de l'Internationale socialiste, soient au premier rang pour l'aide et l'appui qu'il faut maintenant apporter à la démocratisation de "l'autre Europe".

Il multipliera dans les prochains jours les initiatives pour resserrer ses liens avec tous ceux qui se rassemblent, dans chacun des pays de l'Est, autour des idéaux qui sont les nôtres.

2 - "L'EUROPE SERA SOCIALE OU NE SERA PAS"

Au menu du sommet européen de Strasbourg, les 8 et 9 décembre : l'adoption d'une charte sociale.

(Rappel : "Vendredi" n°40 du 1er décembre - 1. L'état des lieux)

L'idée d'une charte visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les travailleurs européens est une belle idée, généreuse et indispensable. Mais de l'idée à son application, le chemin est semé d'embûches.

Aujourd'hui il n'est plus question d'une "charte de tous les citoyens", mais seulement d'une "charte des travailleurs". Elle n'évoque plus la mise en place d'un revenu minimal, ni une harmonisation des législations en matière de protection sociale, tandis que la référence constante aux "modalités propres à chaque pays", réduit singulièrement l'espace d'une intervention communautaire. "La commission n'a pas fait preuve de toute l'énergie nécessaire", estime Jean-Pierre Cot, président du groupe socialiste au Parlement européen. "On espérait de sa part, sur le plan social, autant de fermeté que sur l'union économique et monétaire. "Ce texte, apparemment peu ambitieux, est le résultat d'heures de débats, parfois très durs", explique un collaborateur de la présidence. "Si la France avait pu décider seule, elle serait allée plus loin. Le résultat est déjà considérable : c'est la reconnaissance d'un modèle social commun." En effet, Jean-Pierre Soisson a dû batailler ferme pour arbitrer : alors que la RFA, le Benelux, le Danemark étaient totalement hostiles à la notion de droit du citoyen, les pays du Sud ne voulaient pas entendre parler du revenu minimal. Sans oublier les réticences de la Grande-Bretagne, qui a maintenu une réserve générale sur le document adopté par le conseil. On ignore si Margaret Thatcher acceptera de joindre sa signature à celle des autres chefs d'Etat et de gouvernement, à Strasbourg.

De la déclaration à l'action

La charte, déclaration solennelle de principes, n'est pas juridiquement contraignante, mais correspond à un engagement moral et politique des Etats membres. C'est d'ailleurs ce caractère non contraignant qui lui est reproché. En premier lieu par la Confédération européenne des syndicats (CES), qui souhaite une véritable législation sociale européenne. A l'inverse, l'UNICE, organisme patronal européen, se satisfait d'une simple déclaration d'intentions. Ce sont les députés européens, socialistes en particulier, par la voix de Martine Buron, qui ont le plus vivement réclamé l'adoption simultanée d'un programme d'action traduisant les principes de la charte dans le droit communautaire.

Sans plus tarder, la commission a donc construit un programme de mise en œuvre de la charte, portant notamment sur la détermination des congés annuels, la protection des enfants et des adolescents, la situation des femmes enceintes, l'intégration des handicapés, l'orientation professionnelle, le travail temporaire. La

commission réaffirme en même temps son souci de "faire le partage entre les initiatives qui incombent à la Communauté et celles qui reviennent aux Etats membres ou aux partenaires sociaux." Ainsi, en matière de politique salariale, elle n'agira que par recommandations. Les principales propositions de la commission devraient être examinées d'ici à la fin de l'année 1992.

Si la commission indique la nature de ces propositions : directive, règlement, décision, recommandation ou avis, elle n'en n'a pas précisé la base juridique. Sur ce terrain, la discussion s'annonce mouvementée. Comme l'explique Jean-Paul Bachy, député, "l'Acte unique européen confirme dans son article 100 A, alinéa 2, que les décisions relatives aux droits et intérêts des travailleurs salariés continuent à être prises à l'unanimité par le conseil, seules les mesures visant à protéger la sécurité et la santé des travailleurs peuvent être adoptées sur la base de l'article 118 A par une majorité qualifiée." Pour faire adopter des mesures qui ne recueilleraient pas l'unanimité, la commission peut envisager deux moyens. D'abord, une utilisation de l'article 118 A dans un sens élargi au contenu, à l'organisation et à la durée du travail. Ensuite, la révision du Traité de Rome, qu'envisage de demander Jacques Delors, pour une extention des procédures de l'Acte unique aux questions sociales. Ce point pourrait être ajouté à l'ordre du jour d'une conférence intergouvernementale, à la fin de l'année 1990, sur l'union économique et monétaire.

C'est en tenant compte de tous ces éléments que les Etats membres devront se prononcer. "Les décisions du Conseil européen ne sont pas arrêtées à l'avance, le suspense demeure", affirme-t-on au cabinet de Jacques Delors.

L'important, selon Martine Buron, est que "les chefs d'Etat et de gouvernement mettent les pieds dans l'engrenage de l'Europe sociale."

"On ne croit pas que cette charte se borne à de vaines ou de vagues formules. Ou bien nous n'en voudrions pas. Elle engagera ceux qui y souscrivent à protéger les droits des travailleurs et des catégories les plus faibles", déclarait François Mitterrand.

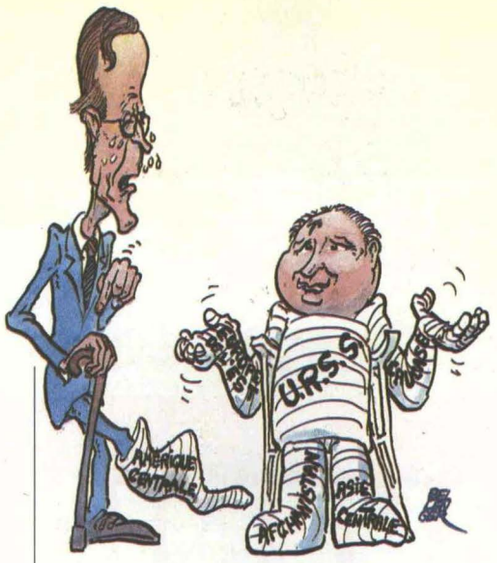
Maryline Trassard

Contenu de la Charte

En 26 articles la "Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs" veut "exprimer la volonté des Etats membres de faire aller ensemble le développement économique et le progrès social de la Communauté." Cette proclamation solennelle "ne peut justifier de régression par rapport à la situation existante." Elle affirme en particulier :

- le droit à tout travailleur d'exercer toute profession ou tout métier dans la Communauté selon les principes de l'égalité de traitement ;
- l'amélioration et la flexibilité du temps de travail ;
- la juste rémunération de l'emploi ;
- le droit à la protection sociale selon les modalités propres à chaque pays ;
- le droit à la liberté d'association et à la négociation collective ;
- le droit à la formation professionnelle ;
- le droit à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ;
- le droit à la protection de la santé et de la sécurité dans le milieu de travail ;
- le développement du droit à l'information, à la consultation et à la participation ;
- la protection des enfants et des adolescents ;
- une retraite décente ou un revenu minimal pour les personnes âgées ;
- l'intégration des personnes handicapées.

LE MUR DE SAN SALVADOR



La page était tournée : les deux Grands avaient décrété la fin des conflits régionaux, le président Oscar Arias, du Costa Rica, s'était vu décerner dès 1987 un prix Nobel pour une paix anticipée en Amérique centrale. C'est alors qu'une offensive de la guérilla salvadorienne et la violence aveugle de la riposte dispersèrent les pièces du fragile puzzle politique centre-américain.

Pour analyser ces récents événements, il faudrait prendre en compte les neuf dernières années de guerres avec leur cortège de destruction humaine et économique. Commençons pourtant par le 19 mars dernier, jour des élections présidentielles au Salvador, gagnées par le candidat de l'extrême droite, Alfredo Cristiani, épaulé par l'oligarchie et par les faucons de l'armée. Guillermo Ungo, vice-président de l'Internationale socialiste, était malgré tout candidat, au nom de la Convergence démocratique : deux partis politiques alliés jusque-là aux forces armées insurgées du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) et qui ont décidé d'occuper les espaces politiques étroits ouverts à la faveur de la détente régionale. A une semaine des élections, le FMLN lance une offensive qui paralyse le pays, permet à l'armée l'amalgame entre opposants civils et armés et favorise les germes de fascisme populaire semés par la droite dans une population lasse de la guerre. Il offre ainsi à l'Alliance républicaine nationale (ARENA) une victoire plus éclatante que prévu. Paradoxe ? Le FMLN était convaincu qu'il serait plus facile de négocier avec le nouveau pouvoir qu'avec une démocratie-chrétienne otage de l'armée.

La géopolique jusqu'ici plus forte que les processus de paix

Bientôt, en effet, un dialogue s'amorce ; septembre à Mexico, octobre à San José. Les grandes familles ont intérêt à rétablir un climat plus propice aux affaires ; le FMLN, peut-être encouragé par Moscou, propose plusieurs axes réalistes de négociation. Mais, à San José, la délégation gouvernementale campe sur le schéma simpliste selon lequel la guérilla et tous ceux que l'extrême droite soupçonne de sympathie à son égard doivent se plier à sa loi ; le 31 octobre, dix syndicalistes sont tués ; le 3 novembre, le FMLN rompt le dialogue ; le 11 novembre, il lance une puissante offensive contre la capitale et d'autres villes. L'armée bombarde les quartiers populaires. Le 16 novembre, des hommes en uniforme assassinent six brillants universitaires jésuites ; la télévision nationale menace tous ceux dont la voix compte : archevêque, écclésiatiques, opposants politiques ou sociaux. Début décembre, les combats se succèdent par rafales ; une réforme du Code pénal promulguée en hâte permet l'exercice légal de l'arbitraire. La plupart des dirigeants syndicaux se sont exilés ou ont rejoint la guérilla. Les démocrates sont harcelés par des perquisitions violentes, des menaces et des attentats. Le président Cristiani, issu de l'oligarchie pragmatique, donne ses conférences de presse au siège de l'état-major et ne pèse plus guère sur les choix militaires.

Les enjeux sont maintenant placés très haut. La géopolitique n'y est sans doute pas étrangère, laissant à chacune des armées peu de temps pour une victoire militaire finale. Le FMLN a prouvé sa force ; il compte, par des offensives répétées, pousser le régime à multiplier les actions qui le discréditeraient et provoqueraient sa chute. De son côté, l'état-major longtemps réticent à l'égard de la stratégie contre-insurrectionnelle imposée par les Etats-Unis aspire à une guerre totale.

Le 25 novembre, un avion nicaraguayen s'écrase au Salvador ; à côté de son épave, un arsenal impressionnant et vingt-quatre missiles sol-air SAM 7. Vrai ou faux ? C'est, quoi qu'il en soit, le début de l'engrenage régional ; rupture des relations diplomatiques entre le Salvador et le Nicaragua, annulation de la participation salvadorienne à la rencontre des présidents centre-américains prévue le 7 décembre à Managua. Une force de "casques bleus" des Nations Unis devrait sous peu entrer en fonction pour contrôler la démilitarisation prévue par les accords de paix : quel sera son champ de manœuvre ?

C'est ainsi tout le fragile édifice du processus de paix centre-américain qu'ébranlent les obus salvadoriens : il s'agit là d'un coûteux rappel à une diplomatie si préoccupée par le Nicaragua qu'elle tendait à minimiser les autres conflits. La détente progressait pourtant au Nicaragua, depuis que le gouvernement sandiniste avait mis en route un processus électoral jugé satisfaisant par les observateurs internationaux les plus divers. L'ère de la lutte armée de la contra nicaraguayenne semblait s'achever. Faut-il voir plus qu'une coïncidence entre la simultanéité du drame salvadorien et le regain d'activité, en octobre, de la contra suivi, le 1er novembre, par une suspension du cessez-le-feu que le gouvernement sandiniste avait unilatéralement décidé 18 mois plus tôt ? Le président Ortega, conscient de l'urgence de la paix et de l'ouverture pour la survie de son pays, se heurte-t-il à une aile moins réaliste du sandinisme, capable, par solidarité avec le Salvador, de mettre en péril les accords régionaux ? Mieux vaut éviter les vaines alarmes et constater que le processus électoral nicaraguayen s'engage dans sa phase finale.

A l'heure où chacun se réjouit du rôle joué par M. Gorbatchev en faveur d'une libéralisation des pays placés dans son orbite, les Etats-Unis ne sont-ils pas, vis-à-vis de l'Amérique centrale, en retard d'une perestroïka ? L'administration de George Bush peut-elle se contenter d'adopter un profil plus bas que celle de Ronald Reagan, oubliant la responsabilité de son pays dans l'engrenage actuel ? Peut-elle se cantonner aux explications trop simples des événements par les ingérences du trio Moscou-Cuba-Nicaragua, en renforçant les aides militaires à la région, tandis que l'aide économique au Costa-Rica fut réduite après son engagement en faveur de la paix ?

Le mur de Berlin est enfin tombé. La communauté internationale peut-elle passivement laisser s'édifier à San Salvador un nouveau mur d'intolérance et de violence menaçant gravement les efforts engagés pour une solution rationnelle à la crise centre-américaine ?

Marie Duflo

australie

AVENIR

Il y a enfin un mot que tous les Européens peuvent comprendre.

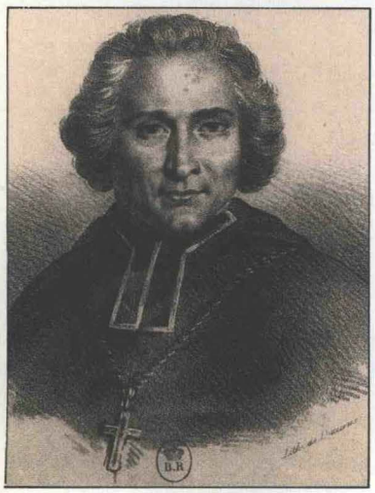
Coll. Fondation Jean-Jaurès

AVENIR AVENIR AVENIR **LE PREMIER AFFICHEUR EUROPÉEN.**

AVENIR - 50, rue de Châteaudun - 75009 Paris - Tél. 40 23 22 00

L'ABBE GREGOIRE, MONGE ET CONDORCET AU PANTHEON

Mardi 12 décembre, un hommage solennel de la nation sera rendu à l'abbé Grégoire, à Monge et à Condorcet pour leur entrée au Panthéon. Ce sera la cérémonie de clôture des festivités du bicentenaire de la Révolution. Les trois hommes incarnent un engagement politique moderne contre les conservatismes aux côtés des forces de progrès pour la liberté et l'égalité.



L'abbé Grégoire (1750-1831)

Il laisse l'image d'un homme voué au combat pour l'universalité des droits de l'homme. Il fréquente le collège des Jésuites de Nancy, devient professeur puis curé à Embermesnil. Député du clergé en 1789, il joue un rôle important dans le ralliement du bas clergé au tiers état favorisant ainsi la naissance de l'Assemblée nationale.

Il s'était fait connaître dès 1787 par un "Essai sur la régénération physique et morale des juifs" dans lequel il montre la judéité telle que les juifs la vivent et l'hostilité d'une société qui les "relègue et leur fait reproche de ses propres défauts". Membre, comme Condorcet, de la Société des amis des Noirs, il lutte sans relâche contre l'esclavage et la traite des Noirs.

Il s'oppose plus fermement que Condorcet à l'exclusion du peuple par le suffrage censitaire. La démocratie implique le suffrage universel, le droit de pétitionner et d'afficher pour tous.

Partisan de la République, après la fuite du roi (1791), il adhère à la Constitution civile du clergé, devient évêque constitutionnel et développe l'idée d'une "République chrétienne". Aussi sera-t-il déçu par la déchristianisation (1794). Élu député à la Convention, il déploie avec Condorcet une grande activité pour l'instruction publique "remède indispensable contre l'ignorance et la tyrannie".

Il est convaincu que l'accession de tous au français permettra de faire progresser la raison, l'unité républicaine et la foi catholique (d'où sa volonté de remplacer aussi le latin dans le culte). L'éducation doit être publique et universelle. Il est à l'origine de la création du conservatoire des Arts et Métiers (1794). Attaché à l'essor de tous les arts, "enfants de la liberté" et à la protection du patrimoine, il s'oppose à la destruction des œuvres de l'Ancien Régime.

Membre du Conseil des Cinq-Cents (1795/98) et du Corps législatif (1800), sénateur en 1801, il s'oppose à Bonaparte, en lui rappelant "la souveraineté populaire". Il est tenu en disgrâce par la Restauration. En 1819, le département de l'Isère l'envoie à la chambre comme député de l'opposition, mais les royalistes le font invalider.

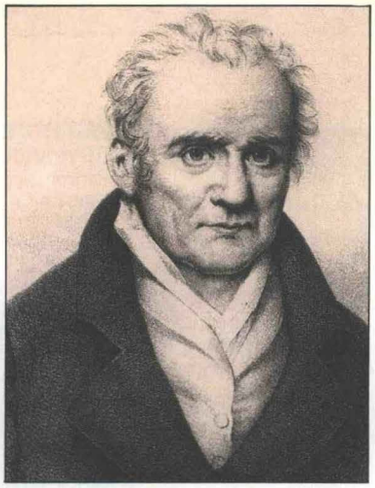
A sa mort, l'archevêque de Paris interdit qu'on lui administre les sacrements et lui refuse la sépulture chrétienne.

On connaît la "Déclaration des droits des gens" de l'abbé Grégoire. On peut en retrouver le texte dans le N°943 de la "Revue politique et parlementaire" d'octobre 89.

Monge (1746-1818)

Il symbolise la révolution scientifique, la croyance aux progrès des sciences et des techniques génératrices du bonheur humain.

Elève des Oratoriens, il se signale, à l'âge de 14 ans, par un plan de



Beaune qui le fait remarquer par un lieutenant-colonel du génie. Celui-ci le fait entrer à la célèbre école de Mézières où, d'élève, il devient à 19 ans professeur de physique, ayant soutenu un an plus tôt une thèse sur les éléments du calcul et de la géométrie. Il enseigne l'hydraulique puis la chimie et est élu à l'Académie des sciences en 1783.

Il salue la Révolution avec enthousiasme, devient ministre de la Marine (1792/93) et organise les poudreries et fonderies de canons. Il contribue ensuite à la fondation de l'Ecole normale et de l'Ecole polytechnique, accompagne Bonaparte en Egypte (1798) où il devient "l'âme de toutes les recherches sur la terre des pharaons", président de l'Institut du Caire puis sénateur et comte de Peluse.

La Restauration (1815) lui enlève toutes ses fonctions. Il reste le créateur de la géométrie descriptive et laisse une œuvre considérable : traité de statique, dictionnaire de physique, théorie des ombres et de la perspective, leçons sur la calorique et l'électricité...

Condorcet (1743-1794)

Issu d'une vieille noblesse dauphinoise, élevé par les jésuites, il participe au mouvement philosophique, s'intéresse aux mathématiques qui doivent "contribuer à organiser le bonheur de l'homme".

Il lance des pamphlets contre "les dogmes" et s'engage dans un combat contre l'injustice pour l'égalité et la liberté. Il se bat contre l'injustice en dénonçant, sous l'Ancien Régime la torture, les mauvais juges, les peines de mort (fidèle à ses principes, il ne votera pas celle de Louis XVI en 1793). En 1787, il est scandalisé par le sort fait aux juifs et aux protestants exclus de toutes les fonctions publiques. Il qualifie "d'horrible barbarie" l'esclavage des Noirs et devient le président de la Société des amis des Noirs en 1788. Son combat aboutira à l'abolition de l'esclavage en 1794.

Condorcet milita en faveur de l'égalité des sexes parce que "l'on ne peut fonder l'égalité en la refusant à la moitié de l'humanité". Il se lance avec chaleur dans l'action révolutionnaire, s'enrôle dans la Garde nationale, se fait élire à la commune de Paris. Républicain déclaré, il devient député de Paris et se bat pour le droit à l'instruction.

Les préjugés, l'intolérance, la superstition sont des obstacles au bonheur des hommes. Pour les vaincre, il faut instruire le peuple, "développer la raison de chacun". Seule l'instruction permet la liberté. Pour accéder à la connaissance, il faut veiller à "l'égalité des chances" par la gratuité et la laïcité de l'école. Le projet Condorcet, soumis à la Législative le 20 avril 1792 (jour de la déclaration de guerre à l'Autriche), ne sera pas adopté. Il contient pourtant tous les fondements de l'école républicaine et servira de modèle à Jules Ferry.



Député de l'Aisne à la Convention, il présente un projet de constitution ambitieux mais "trop éclectique pour nourrir le violent débat du printemps 1793". Lié aux Girondins, il doit se cacher après leur proscription (juin 1793). Après avoir écrit dans la clandestinité son "Esquisse des progrès de l'esprit humain", où il célébrait la marche de l'humanité vers la liberté, les lumières et le bonheur, il est arrêté et s'empoisonne dans sa cellule.

Georges Ferré

Dreux ne fait pas la paire

Marie-France est heureuse ! Elle vient d'être élue député ! Et sous l'étiquette FN, au scrutin majoritaire. Juste après la proclamation des résultats, elle fustigeait les "politiciens qui, une fois élus, oubliaient leurs promesses". Et elle, qui a axé sa campagne sur le "retour des immigrés", comment va-t-elle s'y prendre ? Un référendum... et après une chaîne charter ?
A Marseille, Mattéi s'en est tiré de justesse. Le quartier huppé n'a pas voulu se laisser entraîner dans cette campagne.
Mais tout de même, quelle boue !

J.R.

Naguib Mahfouz :
"Impasse des deux palais"



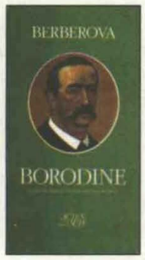
Quel malheur de ne pouvoir lire Mahfouz dans le texte ! Encore que rien ne permette de mettre en cause la traduction ici donnée. Mais, aussi bonne soit-elle, elle ne peut que nous priver d'une part, sans doute importante, de la saveur des récits du Nobel 1988. Car Naguib Mahfouz est un des plus grands conteurs de notre époque.
"Impasse des deux palais" constitue le premier volume d'une trilogie écrite vers 1950 -Farouk régnait encore. L'action se déroule du début du siècle jusqu'en 1944. A travers les événements, importants ou anodins, vécus par Ahmed Abd-el-Gawwad et sa famille, tout ce qui fait la permanence de l'Egypte et des Egyptiens est offert au lecteur. L'art de Mahfouz est immense : lui-même se réclame des grands romanciers français du XIXe siècle, et notamment de Stendhal. Force est de reconnaître...
Livre de Poche, 674 p., 49 F.

Christine Jordis :
"De petits enfers variés"



Ces petits enfers-là sont ceux des romancières anglaises contemporaines. Christine Jordis -par ailleurs auteur d'une thèse de doctorat sur l'humour noir anglais- connaît ces britanniques femmes de lettres au charme pervers. Doris Lessing, Iris Murdoch, Katherine Mansfield, Barbara Pym, Elizabeth Taylor -l'autre !-, Virginia Woolf, Anita Brookner : chez toutes ces délicieuses romancières, un point commun, la méchanceté. Pourquoi ? demande Christine Jordis.
Parce qu'elles ont vécu dans un monde brimé : le victorianisme, période de répression intense des instincts. Et parce que la méchanceté est l'exutoire aux forces réprimées dans la vie quotidienne. Cet emmurement, cet environnement conduisent tout droit - on l'aura deviné- au portrait d'une société.
Seuil, 258 p., 120 F.

Nina Berberova :
"Borodine"



Et voici le dernier Berberova. Dernier si l'on veut, plutôt le dernier en France, puisqu'il a été écrit il y a plus de cinquante ans : en 1937. Mais son éditeur publie, titre après titre, tout son œuvre. Il a bien raison : Berberova a du talent, elle est à la mode et son écriture est dans la sensibilité actuelle.
A preuve, ce petit livre consacré à Borodine. Ce n'est pas une biographie selon les règles historiciennes du genre. Et pourtant -en moins de cent pages- le lecteur approche du plus près le compositeur du "Prince Igor" et se trouve en grande familiarité avec lui. Peu de repères précis, mais beaucoup de touches, de clés, d'explications. Un portrait plutôt, et qui fait mouche.
Actes Sud, 96 p., 80 F.

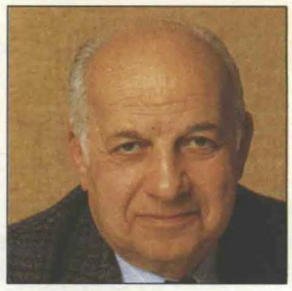
Claude Gagnière :
"Au bonheur des mots"



Voici une idée de livre pour ceux qui aiment les mots. Ceux qui cherchent le mot juste, l'étymologie, ceux qui marient les mots selon leurs couleurs phonétique ou graphique, ceux qui jouent avec les mots : et il y a des dizaines de manières de jouer avec eux.
Un livre copieux, qui recense calembours, vers célèbres, beaux titres, épitaphes, tautogrammes, plagiats, métaphores, logogriphes, fables express, contrepèteries, charades, barbarismes, citations, parodies, olorimes, acrostiches, pangrammes, palindromes, et, bien sûr, mots de la fin. Inépuisable.
Laffont, 746 p., 195 F.

BLOC - NOTES

Claude Estier



30 novembre
Rencontre au Sénat avec Hans-Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères de la RFA qui, avant de rendre visite à François Mitterrand, vient assister à l'exposé de Roland Dumas concernant le budget du Quai d'Orsay. Sur le projet du chancelier Kohl pour le retour à l'unité allemande, je remarque la prudence de Genscher, comme s'il cherchait à minimiser l'événement. Il est attentif à l'évolution des esprits en RDA dont il est originaire et où il a vécu jusqu'en 1952. Mais il insiste sur le fait qu'il n'y a pas antinomie entre un éventuel processus de réunification allemande et l'accélération de l'intégration européenne dont il se déclare chaud partisan. En revanche, il est préoccupé par la renaissance du terrorisme interallemand dont a été victime le matin même, près de Francfort, le patron de la Deutsche Bank. Ce n'est pas par hasard que la "Fraction armée rouge", apparemment disparue depuis plus de trois ans, resurgit au moment où les milieux économiques et financiers ouest-allemands élaborent de nouveaux plans tournés par l'est.

30 novembre
Charles Millon à "TF1". Il est malheureux parce que "on" est en train de recasser l'opposition. "Il faut, dit-il, soit que nos chefs changent, soit que nous changions de chefs, sans quoi l'opposition n'arrivera pas à se relever avant dix ou vingt ans". J'ai cru comprendre que cet appel s'adressait à la fois à Chirac et à Giscard d'Estaing. Mais pour qu'ils changent ou pour qu'ils s'en aillent ?

1er décembre
A la une de Libération de ce matin, ce très joli titre à propos de la visite de Mikhaïl Gorbatchev au pape : "Urbi et Gorbi". Gorbatchev lui-même qualifie "d'extradordinaire" sa visite à Jean-Paul II. Extraordinaire aussi le fait qu'à ving-quatre heures de distance, le chef du Kremlin se soit trouvé en face du souverain pontife puis du président des Etats-Unis !

2 décembre
Mon vieil ami Vadim Zagladine, qui a survécu aux quatre derniers secrétaires généraux du PCUS mais qui est visiblement plus à l'aise avec Gorbatchev qu'avec les précédents, suit de près le mouvement populaire en Tchécoslovaquie. Il a très vite compris que, vu de Moscou, le retour d'Alexandre Dubcek serait un moindre mal et il vient quasiment de le réhabiliter en affirmant que le leader du Printemps de Prague ne s'était "jamais détaché des idées socialistes". Je suis maintenant prêt à parier que Dubcek sera bientôt installé dans le fauteuil de président de la République que le vieux Gustav Husak s'apprête à abandonner.

3 décembre
Au vu des résultats du premier tour, la victoire à Dreux de Marie-France Stirbois était prévisible. Sans doute n'avions-nous pas autre chose à faire qu'à appeler au barrage contre le Front national. Mais qui pouvait sérieusement y croire ? D'autant que cela signifiait voter pour un candidat RPR dont les complaisances pour l'extrême droite étaient bien connues sur place. Evitons de dramatiser : l'entrée au Palais-Bourbon d'une députée lepeniste à la place d'un obscur chiraquien devenu sénateur ne bouleverse pas les données politiques. Mais l'avertissement est sérieux, surtout si l'on ajoute que le Front national, battu de peu à Marseille, l'a emporté aussi à la cantonale de Salon-de-Provence. Le problème de l'immigration reste le meilleur fond de commerce de l'extrême droite. Il est temps de le traiter courageusement par une politique qui refuse l'exclusion mais s'attaque aux causes économiques et sociales du mal qui ont été trop longtemps négligées.

Paul Pittion :
"La Musique, les musiciens et les œuvres"



C'est un ouvrage de fond, un livre de référence. Une histoire de la musique, documentée, complète. Un de ses principaux mérites est de replacer constamment la musique -son apparition, les compositeurs, l'interprétation- dans le contexte général. Et aussi de bien marquer, d'époque en époque, de style en style, les filiations musicales.
Abondante iconographie, nombreux exemples musicaux, index par noms et par genres, ce livre qui aime la musique aidera beaucoup ceux qui l'étudient.
Pierre Bordas et fils, 678 p., 390 F.

"L'Etat de la Chine"



A l'origine, cette utile collection prenait au mot à mot l'expression "l'état de...". Chaque titre faisait par exemple "l'état de la France", le point sur notre pays : exposé et analyse des problèmes de l'heure. En grandissant, cette collection s'affermit en se fixant des objectifs plus vastes.
Ainsi, "L'Etat de la Chine" est l'encyclopédie sur la Chine la plus complète qui soit, dans la dimension d'un seul volume. 132 auteurs se sont attelés à la tâche. Et le résultat ne va pas à hue et à dia -comme souvent dans ce type d'ouvrages collectifs- grâce à un plan simple, rationnel et exhaustif. La partie intitulée "Contextes" est particulièrement bien venue.
La Découverte, 460 p., 160 F.

Beethoven :
"Fidelio"



En a-t-on parlé, de "Fidelio", ces dernières semaines à Paris ! En a-t-on placé des espoirs sur cette coproduction Châtelet-Scala ! Au bout du compte, quelle déconvenue... quelle déception ! Il ne reste plus à ceux qui placent la partition de Beethoven au plus haut qu'à reprendre leurs disques... C'est à ce moment précis, qu'une nouvelle fois, se produit le miracle. Le miracle qui naît du report sur compact d'un enregistrement ancien. Ce "Fidelio", dirigé par Klemperer, date de 1962. Sa beauté était déjà très grande. Sur CD, elle est devenue indicible. Une inexprimable montée -avec Christa Ludwig et Jon Vickers- vers la Lumière et la fraternité. Au sommet.
EMI, 2 CD, 769324, 128' 11", env. 235 F.

Mozart :
Symphonies 25, 29 et 33



Ton Koopman a maintenant un style immédiatement reconnaissable, fait de clarté, mais aussi volontaire et en contrastes. Au total, quelque chose de farouche, à la fois très allusif et retenu, qui convient particulièrement bien à Mozart dans ses symphonies.
Pour le divin Wolfgang, on parle souvent de cet inexprimable-là, tout en ambivalences : joie un peu altérée ou désespoir avec une touche de cette jubilation jamais tarie. C'est ce que l'on retrouve dans cette interprétation intelligente et sensible, où ceux qui ont aimé le film de Milos Forman, "Amadeus", retrouveront la symphonie n° 25.
Erato, CD, 45431, 74' 53", env. 135 F.

DEBATTONS

36.14 code PS

C'est Gérard Fuchs que vous avez pu interroger cette semaine. Quelques réponses.



Que faut-il faire pour chasser les idées du Front national de l'esprit des gens ?
Leur montrer que le FN n'apporte aucune réponse. Par exemple, il est clair que la plupart des étrangers qui sont aujourd'hui en France y resteront. Il ne sert à rien de faire rêver à leur départ. Il faut voir comment créer les conditions du "vivre ensemble".

La défaite des candidats du PS aux dernières élections partielles ou, à chaque fois, une dissidence existait n'est-elle pas une condamnation du manque de discipline à l'intérieur du PS ?
Il est évident pour moi que la situation interne du Parti dans les Bouches-du-Rhône et en Eure-et-Loire a pesé sur les résultats de dimanche. Je peux comprendre l'indiscipline quand elle a des raisons de fond. Je ne l'admets pas quand elle n'est motivée que par des raisons personnelles.

Le débat sur la synthèse est-il un vrai débat ? Si oui, pensez-vous qu'il la faut dès le prochain comité directeur ? Cela ne serait-il pas une garantie d'unité du PS, notamment par rapport au gouvernement de Michel Rocard et à son soutien ?
Je n'ai pas encore compris quels étaient les désaccords de fond qui mériteraient aujourd'hui d'être tranchés par les militants. Dans cette attente, je préfère une synthèse, le 13 janvier, qui évite une bataille entre ministres d'un même gouvernement, qui ne pourrait qu'être nuisible à son action.

Quelles sont les options fondamentales qui distinguent, aujourd'hui, les rocardiens des autres militants du Parti socialiste ?
Je pense qu'ils attendent autant de l'action associative et militante que de l'action de l'Etat, qu'ils savent que la transformation sociale demande du temps, et que mieux vaut un bon compromis longuement négocié qu'une loi qui ne s'applique pas.

La Communauté stagne depuis des mois. Pourquoi ? Qui n'avance pas recule, c'est bien connu. Pendant ce temps, le Japon et divers autres pays avancent à la vitesse grand V. Agissez donc vite !
Le sommet de Strasbourg, à la fin de la semaine prochaine, préparé par la France, doit permettre au moins trois avancées : la charte sociale européenne, un progrès vers l'union économique et monétaire, la confirmation du lancement de la télévision haute définition. Si tout va bien, cela sera un grand pas en avant.

Chaque semaine, en direct sur 36.14 code PS de 18 à 20 h.
mardi 12 décembre : Marie-Noëlle Lienemann
mardi 19 décembre : Jacques Delors

Petite annonce (100 F la ligne)

4101. Municipalités, associations, journaliste professionnel, je peux vous aider à faire de votre bulletin municipal d'information un vrai journal. Tél : (16) 53 66 73 57

Vendredi

BULLETIN D'ABONNEMENT
à renvoyer à : "Vendredi"
10, rue de Solferino - 75333 Paris Cedex 07

Nom.....Prénom.....
Adresse : N°.....Bât/Esc : .....
Rue : .....
.....
Commune.....
Code Postal |_|_|_|_|_| Bureau distributeur.....
.....

Ci-joint paiement pour : |__| abonnements à 200F =.....
|__| abonnements de soutien à 500F =..... Soit au total :.....F

Trois mois seulement nous séparent du congrès de Rennes. L'actualité immédiate, les problèmes de fond : tout incite à réfléchir et proposer comme ici un groupe de militants de la banlieue parisienne.

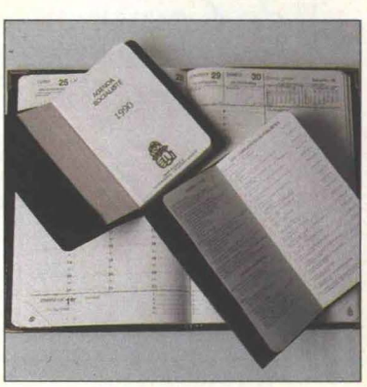
Une fois encore, hélas, les débats socialistes se polarisent sur la politique du gouvernement. Parmi les différentes contributions préparatoires au congrès, les plus nombreuses souhaitent voir le PS jouer un rôle d'aiguillon du gouvernement et réclament une inflexion vers la gauche de la politique suivie. Les rocardiens, eux, insistent sur le nécessaire soutien que le PS doit apporter au gouvernement.
Nous ne nous retrouvons pas dans ces contributions, qui ne font exister le PS que par rapport au gouvernement. Indépendamment du soutien critique qu'il doit apporter à la politique gouvernementale, le PS doit avant tout remplir une fonction pédagogique, proposer son projet et ses valeurs propres.
Le PS ne peut évidemment pas se désintéresser de la politique suivie,qui, depuis 1982-83, est très décevante. Le gouvernement peut et doit se montrer plus audacieux, en particulier dans la lutte contre les inégalités. Le congrès doit lui adresser un vœu explicite en ce sens. Mais, des choix irréversibles à moyen terme ont été effectués : l'Europe libérale nous trace la voie. La principale contrainte qui pèse sur le gouvernement est rédhibitoire : dans leur majorité, les Français ne souhaitent pas l'application d'une politique socialiste. Seule une évolution des mentalités pourra permettre une politique plus audacieuse. Or, l'exercice du pouvoir par les socialistes s'est traduit par un effondrement des valeurs de gauche. A l'inverse, les socialistes ont réhabilité de façon magistrale des références qui leur étaient jusqu'ici étrangères : l'argent, la concurrence... Les marges de manœuvre gouvernementales en sont réduites d'autant.
Nous proposons donc que le PS se décide enfin à proposer ses valeurs et ses perspectives propres. Il ne s'agit pas seulement de mettre en avant une morale, mais de populariser des propositions concrètes. Par exemple, dans le domaine fiscal, les parlementaires socialistes souhaitent amender le projet du budget. C'est honorable mais cela n'ira pas très loin. Il serait au moins aussi important que les socialistes s'emploient sur le terrain à populariser leur vision du problème : convaincre de la légitimité des prélèvements obligatoires, expliquer la nécessité de l'augmentation du poids de l'impôt sur le revenu, dénoncer le scandale des inégalités patrimoniales ; proposer d'alourdir la fiscalité des successions importantes... Voilà ce qui devrait nourrir la propagande des sections socialistes.
La politique du gouvernement restera bien sûr très en deçà de ces propositions. Pour autant, il ne s'agit pas de double langage. L'écart entre les propositions du PS et la politique du gouvernement doit être reconnu, assumé et expliqué ; il faut distinguer clairement et publiquement l'action du Parti de celle du gouvernement. Le PS soutient, alimente ou critique l'action forcément prudente d'un gouvernement qui doit tenir compte de l'état de l'opinion. Mais, dans le même temps, ce Parti doit proposer à la société un projet autrement plus ambitieux afin qu'elle y réfléchisse et s'y accoutume. Il faut expliquer que le temps du court terme est celui du gouvernement, tandis que la pédagogie du long terme est de la responsabilité spécifique du Parti. En même temps qu'il met en perspective l'action d'un gouvernement dont il est solidaire, le PS doit proposer un système de valeurs et son projet de société.
Plusieurs de ses leaders notent aujourd'hui que le PS ne doit pas s'identifier au gouvernement et qu'il est nécessaire de relancer le débat d'idées. Mais ces bonnes intentions ne sont-elles pas simplement destinées à amadouer, le temps d'un congrès, des militants en plein désarroi ? Ne s'agit-il pas avant tout de critiquer avec plus de vigueur un gouvernement dirigé par un présidentiable que l'on s'emploie à déstabiliser?
Nous proposons de prendre des décisions concrètes et durables : la réaffirmation des perspectives du PS, la reconnaissance du rôle spécifique du Parti avant tout orienté vers le long terme, le changement concret de son discours quotidien. Ainsi, les moyens de propagande doivent-ils être réorientés : prosaïquement, les sections socialistes ne doivent plus exclusivement se consacrer à défendre la politique gouvernementale et à gagner les élections. Elles doivent avant tout populariser notre projet de société.
Pour notre part, nous considérons que le caractère non capitaliste de notre projet de société doit être réaffirmé. En accord avec la déclaration de principes du PS, nous pensons "qu'il ne peut exister de démocratie réelle dans la société capitaliste". Selon nous, le socialisme suppose que chacun se mette librement au service de l'intérêt général. Il commande de rechercher l'égalité, qui ne se réduit pas à une illusoire égalité des chances. L'égalité entre les peuples devant être, elle aussi, recherchée, la volonté d'un pays de "garder son rang" est donc étrangère au socialisme. Enfin, le socialisme n'est pas la religion du taux de croissance et du matérialisme.
Un groupe de militants socialistes du Val-de-Marne (94)

Agendas 1990

Agenda de bureau : 100 F
- Référence : Ministre (16,5 cm x 25 cm) ; coloris marine
- Mémo Ministre (à glisser dans l'agenda Ministre) : 10 F

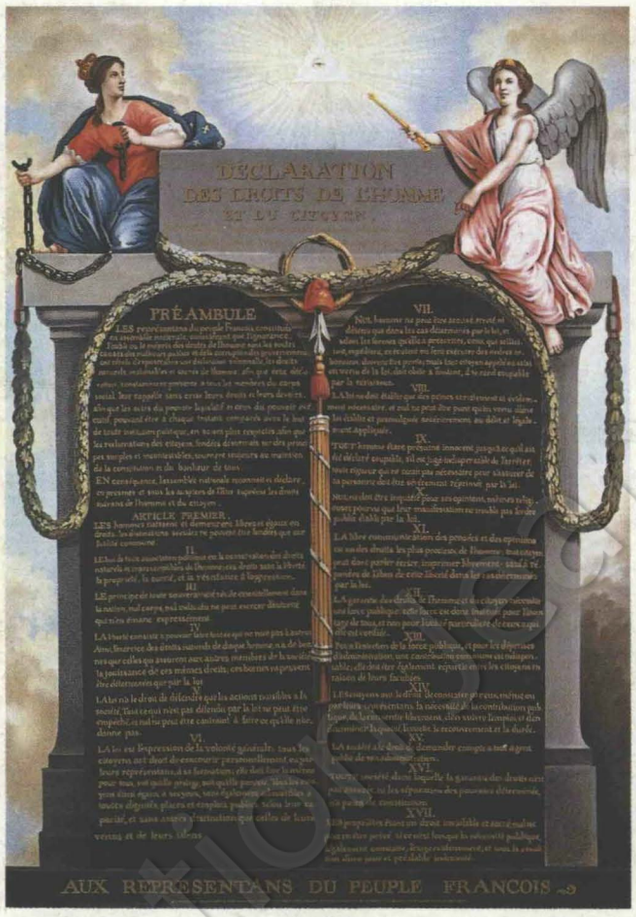
Agenda de poche
- Référence : Ital B (9 cm x 16,5 cm) ; coloris marine, noir, bordeaux : 30 F
- Référence Sapax (9 cm x 13,5 cm ; coloris marine, noir, bordeaux : 25 F

Passez vos commandes **dès à présent** au Parti socialiste secrétariat national à la Communication, 10 rue de Solferino, 75007 Paris, en libellant votre chèque à l'ordre d'Henri Emmanuelli.



1789 - 1989 : la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen :

une lithographie originale, une authentique œuvre d'art.



Plus qu'un document un symbole

Le 27

TOUTE COMMANDE POSTEE AVANT LE 15 DECEMBRE SERA EXECUTEE AVANT LE 25

...e par
...graphiques de l'im-
...e «Affiche Européenne».

300 heures de travail, 15 couleurs

La réalisation de cette superbe lithographie a nécessité plus de 300 heures de travail. Chaque lettre de la Déclaration a été fidèlement reproduite afin que le texte soit parfaitement lisible. Quant au tirage, il a été effectué en 15 couleurs sur un magnifique papier «Velin d'Arches» de 160 grammes. C'est donc une authentique œuvre d'art ***signée par l'artiste*** *qui l'a gravée et tirée qui vous est aujourd'hui proposée !*

Un certificat d'authenticité

Chaque lithographie est accompagnée d'un ***certificat d'authenticité*** *précisant le caractère original de sa réalisation et toutes ses spécificités techniques. Il vous garantit ainsi la totale authenticité de cette œuvre appelée à* ***prendre régulièrement de la valeur avec le temps.***

Pour recevoir cette œuvre qui concerne en priorité toutes les mairies de France, il vous suffit de retourner, après l'avoir rempli, le bon de commande ci-joint accompagné de votre règlement. La lithographie vous sera alors adressée dans son emballage spécial de protection.

Cadeaux de fin d'année 1989

"Vendredi" a négocié pour vous des tarifs exceptionnels.

Offrez cette superbe lithographie de la "Déclaration des Droits de l'Homme"

Bon de Commande

à retourner à
"Vendredi"
10, rue de Solferino
75333 Paris Cedex 07

Vendredi

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

_____

_____

Veuillez m'adresser _____ lithographie(s) signée(s) tirée(s) sur Velin d'Arches 160 grammes

Format	prix unitaire	nombre	montant total
60 x 80	~~470 F~~ 200		
40 x 60	~~380 F~~ 160		
Frais d'expédition en recommandé			38 F

OFFRE SPECIALE LIMITEE A 500 EXEMPLAIRES

Lithographie tirée sur papier Richard De Bas 220 gr et numérotée	~~1800 F~~	800	
TOTAL			

Règlement comptant à la commande, paiement par : ☐chèque bancaire, ☐chèque postal, ☐mandat lettre